



P.P.
1200 Genève 2

N° 28 3ème trimestre 2007

«Le sexisme comme
le racisme commence
par la généralisation.

C'est-à-dire
la bêtise.»



Christiane Collange



Voix d'Exils

TRIMESTRIEL ROMAND D'INFORMATION SUR L'ASILE

Actualité



© Christophe Pihet

Peu de déboutés demandent l'aide d'urgence

Lire page 3

Dossier

Face à la suppression de l'aide sociale dès le 1er janvier 2008

- Le philosophe
- Les déboutés réagissent
- Le philosophe Alexandre Jollien s'indigne
- Voix d'Exils décrit les contours de cette mesure



Lire pages 9-13

Témoignage

Pages 6-7

Thikra Mhammad Nader «Je suis requérante d'asile mais je ne vais pas me taire»



Genève

Lire pages 14

Incendie

Afin d'éviter des départs de feu
dans les foyers, l'Hospice général
forme les résidents

Neuchâtel

Lire pages 18

Politique

Pascal Domatezo,
l'Africain de l'UDC se dévoile

Vaud

Lire page 25

Environnement

Le tri des déchets
est aussi une
préoccupation
pour les
requérants d'asile





Edito

L'intégration en clair

Une partie de la population étrangère rencontre des problèmes d'intégration. C'est une rengaine bien connue, surtout dans les milieux politiques. Les débats sur le sujet des étrangers étaient touffus et tournaient en rond depuis des lustres. La publication le 22 août dernier d'un rapport détaillé sur la politique d'encouragement à l'intégration assorti d'un train de mesures portant avant tout sur les langues parlées en Suisse permet d'y voir plus clair. L'Office fédéral des migrations a mis le doigt sur la principale difficulté. Pour que les migrants se familiarisent avec les us et coutumes de leur pays d'accueil, actionnant ainsi leur propre émancipation, ils doivent apprendre une langue nationale. Un catalogue de 40 mesures devrait permettre un meilleur apprentissage de la langue, qu'il s'agisse des adultes ou des enfants.

La crédibilité de ce catalogue repose sur des mesures complémentaires qui doivent accompagner l'apprentissage de la langue. L'amélioration des zones d'habitation, de la santé et la lutte contre les discriminations sont des éléments clés de cette politique que la Confédération veut désormais mettre en œuvre. Car tout le monde a compris que l'acquisition d'une langue par des migrants n'est pas aisée, même avec les offres pédagogiques les plus perfectionnées, s'ils ne se sentent pas en mesure de développer au sein de leur communauté ou de leur lieu de vie un réel projet d'avenir et le sentiment d'appartenance à la société qu'ils cherchent à intégrer. De l'application rigoureuse de cette intention découlera, semble-t-il, un résultat probant, si cette volonté politique affichée résiste bien aux mesures d'économie qui ne cessent de frapper les domaines de l'asile et des étrangers.

La Rédaction

Bonne lecture

L'histoire suisse pour tous

«L'histoire suisse en un clin d'œil»* est un ouvrage écrit par la journaliste Joëlle Kuntz exerçant au quotidien Le Temps. L'ouvrage n'est pas volumineux mais il est bien illustré. Des portraits et des scènes historiques de la Suisse retracent clairement l'évolution de l'Helvétie depuis des siècles. «Un peu d'histoire», «Un peu d'économie», et «Les villes suisses», soit trois chapitres riches en dates et faits permettant aux lecteurs de comprendre la métamorphose de ce petit pays des Alpes qui a su forger sa notoriété et s'inviter au concert des grandes nations de la planète. Joëlle Kuntz part des origines de la Suisse «territoire des Alpes centrales qui commande avec ses voisins d'Uri et d'Unterwald, le passage du massif du St Gothard reliant l'Italie et l'Allemagne». L'auteur souligne que ce pays multiculturel où l'on parle l'allemand, le français, l'italien et le romanche trouve ses origines dans les trois cantons dits «primitifs» du centre du pays, Uri, Schwytz et Unterwald. Ils ont signé en 1291 le premier pacte de solidarité pour défendre leur autonomie

vis-à-vis de l'Autriche. L'exiguïté du marché, l'absence de matière première et le manque d'industries ont longtemps fait de la Suisse un pays pauvre. Aujourd'hui, la Suisse compte 26 cantons avec une gestion politique unique au monde. «Le gouvernement lui-même ne gouverne pas mais conseille, on l'appelle d'ailleurs Conseil fédéral... Compromis, coalition, entente, médiation, équilibre sont les mots-clés de la Suisse traditionnelle», écrit la journaliste.

Grandeur et faiblesses

La Suisse trouve son salut dans le lait, le textile, la montre et les banques. Le tourisme attire de plus en plus de monde. Mais, tout n'est pas rose : sa neutralité critiquée pour avoir manqué à son devoir d'accueil des réfugiés juifs, ses transactions monétaires avec l'Allemagne de Hitler et ses exportations d'armements dépassaient ce que sa neutralité autorisait. L'auteur ne passe pas sous silence l'échec dans l'enseignement de la deuxième langue (le français dans les écoles alémani-

Voix d'Exils N°28

Sommaire

Actualité

Peu de réfugiés déboutés demandent l'aide d'urgence 3

International

Les casques bleus gage d'un meilleur traitement des réfugiés du Darfour ? 4

Eclairage

Quels droits la loi sur les étrangers confère-t-elle aux détenteurs de permis F ? 5

Témoignage

Je suis requérante d'asile mais je ne vais pas me taire 6-7

Opinion

Intégration et insertion des étrangers en Suisse : mirage ou réalité ? 8

Dossier

Sale temps pour les déboutés de l'asile 9-13

PAGES CANTONALES

- Genève : des requérants d'asile se muent en pompiers 14

- Jura : Festival «Monde de couleurs» les requérants donnent un coup de main 16

- Neuchâtel Permis F et B : une meilleure intégration pour les plus motivés. Interview de Albin Mosimann 19

- Valais Le drame de l'excision inspire deux jeunes femmes! 20

- Vaud Les requérants d'asile craignent l'uniforme 22

Portrait

Rachel Nyiraneza ou la couture comme fil rouge d'une vie d'exilée 24

Parutions 25

Récit illustré 26-27

ques et l'allemand dans les classes romandes). Elle s'indigne du fait que l'italien soit oublié, pourtant parlé par environ 300'000 personnes.

En effet, les Helvètes vivent toujours entre le sentiment de grandeur et d'insuffisance, car d'une part ils s'enorgueillissent de leur réussite – être le pays qui gère une bonne part de la richesse mondiale, d'autre part ils ont du mal à projeter un avenir meilleur, car l'économie se heurte de plus en plus à des difficultés avec des conséquences fâcheuses sur le tissu social. Ce livre se lit facilement et est un vrai concentré de l'essentiel des faits historiques de la Suisse à la portée de tous.

Andy MACK

* L'histoire suisse en un clin d'œil

Joëlle Kuntz, aux éditions Zoé, Genève, 2006,



Actualité

Peu de personnes NEM demandent l'aide d'urgence

Trois ans après la suppression de l'aide sociale pour les réfugiés frappés d'une non-entrée en matière, les autorités tirent un bilan positif et précisent que les demandes d'asile ont diminué.

Les œuvres d'entraide ont une vision plus critique. Ainsi, Caritas affirme qu'on ignore ce que deviennent les personnes déboutées qui ne demandent pas d'aide d'urgence.

Depuis le 1er avril 2004, les requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ne bénéficient plus d'aucune aide sociale. Seule une aide d'urgence minimale, garantie par la Constitution, leur est encore accordée.

L'objectif visé, à savoir encourager les NEM à quitter la Suisse et réduire le nombre de demandes d'asile non fondées, a été atteint, fait valoir l'Office fédéral des migrations (ODM).

Chez Caritas, on reconnaît que ces mesures ont certainement poussé des NEM à quitter plus rapidement la Suisse. Mais pour Barbara Walther, directrice des tâches sociales et de la migration à Caritas, il est toutefois inadmissible que la Suisse ne vienne en aide aux personnes dans le besoin que par le minimum absolu. Surtout que les cantons ont des pratiques très différentes, selon elle. Dans certains d'entre eux, il est devenu même difficile d'obtenir l'aide d'urgence. «Ce qui est problématique», a ajouté Mme Walther.

Aide peu sollicitée

Une grande partie des personnes exclues de l'aide sociale n'a pas requis d'aide d'urgence, ou alors seulement durant une période limitée, affirme pour sa part l'ODM. Près des deux tiers des personnes ayant reçu une décision de non-entrée en matière entre début avril 2004 et fin mars 2007 n'ont jamais eu recours à ce soutien minimal.

Sur trois ans, la durée moyenne d'octroi de l'aide d'urgence est de 143 jours par personne. Elle est trois fois et demie plus courte que la durée de séjour moyenne des personnes frappées d'une décision d'asile négative qui bénéficient de l'aide sociale. Quant aux personnes vulnérables, tels les enfants non accompagnés, elles ont obtenu «la protection et le soutien nécessaires», d'après l'office.

Au cours de cette troisième année de suppression de l'aide sociale, 1606 décisions de non-entrée en matière sont entrées en force, soit 28% de moins par rapport à l'exercice précédent.



© Christophe Pittet

Dans certains cantons, il est devenu même difficile d'obtenir l'aide d'urgence.

Le nombre de décisions de NEM avait diminué de moitié entre la première et la deuxième année. Au total, 8291 décisions sont devenues exécutoires depuis avril 2004.

Pas d'augmentation de la criminalité

L'ODM estime par ailleurs que les craintes que les NEM s'engagent dans la délinquance ou passent à la clandestinité n'ont pas été avérées. Il en veut pour preuve le nombre peu important de personnes soumises au nouveau régime interpellées suite à une infraction.

Celui-ci a diminué de 11% entre la 2e et la 3e année de suppression de l'aide sociale, passant de 1895 à 1690.

La porte-parole de l'ODM a cependant indiqué que, sur 8291 NEM recensés entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2007, seuls 20% ont quitté avec certitude le territoire suisse. Caritas exprime de son côté sa préoccupation sur le sort effectif des autres personnes.

Coûts pour les cantons

Côté finances, les prestations versées durant l'année 2006/2007 par les cantons au titre de l'aide d'urgence aux personnes soumises au

nouveau régime se sont élevées à 5,5 millions de francs. Les subventions fédérales atteignant 3 millions, les cantons ont ainsi essuyé un déficit de 2,5 millions.

Si celui-ci devait s'accroître, le transfert des charges vers les cantons devrait être stoppé, a dit la présidente des directeurs cantonaux des affaires sociales, la conseillère d'Etat socialiste saint-galloise Kathrin Hilber.

Swissinfo



International

Les casques bleus gage d'un meilleur traitement des réfugiés du Darfour ?

Le déploiement sur le terrain d'une force de maintien de la paix de l'ONU constitue l'ultime espoir pour des centaines de milliers de réfugiés du Darfour.

Ban Ki-moon, le Secrétaire général des Nations unies, a annoncé le 4 septembre, lors de sa dernière visite au Soudan, le déploiement prochain de l'opération hybride ONU-Union africaine, baptisée Unamid. 26'000 casques bleus vont intervenir au Darfour pour mettre fin à un conflit sanglant débuté en 2003 et permettre le retour à une vie digne de plus de deux millions de Soudanais entassés dans les gigantesques camps de réfugiés.

Le 31 juillet dernier à New York, la résolution 1769, soutenue par la Grande-Bretagne, la Belgique, le Congo, la France, l'Italie, le Pérou et la Slovaquie, a été votée par le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle autorise la force ONU-UA à prendre «les mesures nécessaires». Cela signifie qu'elle peut faire usage de la force pour maintenir la paix et protéger les populations, en application du chapitre VII de la Charte de l'ONU. Cette force sera utile également pour la protection et la sécurité des travailleurs humanitaires, pour prévenir les attaques et les menaces contre les civils et pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix du Darfour. La majorité des soldats de l'Unamid viendra des pays africains. Elle sera complétée par des troupes françaises, suédoises, finlandaises, norvégiennes, estoniennes et irlandaises. Le déploiement de cette force hybride va couvrir une période initiale de 12 mois. Mais l'Unamid, qui sera probablement la plus importante mission de paix au monde, ne sera opérationnelle qu'au début de l'année prochaine.

Bilan catastrophique

«Parmi les solutions, le gouvernement soudanais, avec l'assistance internationale, devra s'assurer que les populations du Darfour ont accès aux ressources naturelles vitales, notamment l'eau», telle est la principale préoccupation du Secrétaire général de l'ONU qui reconnaît par cette déclaration l'urgence humanitaire au Darfour. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) vient d'ailleurs de dresser un dernier bilan catastrophique du sort des réfugiés dans cette région d'Afrique. Les camps de réfugiés, en plus des menaces d'attaques des milices armées, font face à un fléau naturel depuis le mois de juillet: les



L'hôpital de Goz Beida (Tchad) ne compte pas suffisamment de lits pour accueillir tous les blessés du Darfour. Ces hommes doivent rester nuit et jour dans la cour de l'hôpital.

inondations dues à de fortes précipitations. «Les ressources sont tout simplement insuffisantes pour faire face aux très nombreux besoins», a indiqué Serge Malé, délégué de l'UNHCR au Tchad en charge des camps de réfugiés du Darfour. «Nous avons seulement les moyens de répondre aux conséquences humanitaires de cette tragédie et pas aux racines du problème, qui vont au-delà du mandat et de la capacité des agences humanitaires». Une constatation qui fait froid dans le dos quand on sait que plus de deux millions de personnes sont touchées par cette crise.

Et l'urgence ?

Pour les tout prochains jours, les réfugiés du Darfour ont besoin de bâches en plastique pour l'abri, de couvertures, de matelas et de jerricans. Ces objets sont répertoriés par l'UNHCR comme étant les biens de secours les plus indispensables. Des tentes de grande capacité pourraient aussi être nécessaires pour remplacer les bâtiments qui se sont écroulés. Pour de nombreuses années encore, les organisations humanitaires ont la mission d'aider les réfugiés du Darfour à subvenir rapidement aux besoins les plus

vitaux (eau, nourriture, soins médicaux). Pour y faire face, plus de 2000 humanitaires sont déployés au Darfour pour le compte du MSF: se côtoient médecins, infirmiers, ingénieurs, architectes, logisticiens, etc. La prise en charge doit être rapide, car il faut faire face aux épidémies et le contexte rend les choses difficiles.

Le déploiement de la force de maintien de la paix changera-t-elle la donne? Si la plupart des organisations humanitaires saluent la décision, du côté du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) le scepticisme demeure. «Rien ne change au niveau de nos activités, les déplacés ont besoin d'assistance aujourd'hui, pas en 2008», déclare Anna Schaaf, chargée de presse du CICR. Du côté des ONG Oxfam et Christian Aid, on appelle à la mise en place rapide de cette force. Un cri qui visiblement ne peut malheureusement pas accélérer l'arrivée des troupes onusiennes. En attendant, les humanitaires continuent d'assister les réfugiés soudanais dans un climat d'insécurité quotidienne.

Luyindula NGIMBI

Eclairage

Quels droits la loi sur les étrangers confère-t-elle aux détenteurs de permis F ?

Depuis le 1er janvier 2007, certains aspects importants du droit des étrangers ont été modifiés, notamment pour les personnes admises provisoirement.

Le permis F ou admission provisoire est délivré par l'Office des Migrations (ODM) à la personne qui ne s'est pas vu reconnaître la qualité de réfugié, mais dont l'exécution du renvoi ou de l'expulsion n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut pas être raisonnablement exigé (article 14a de la Loi sur les étrangers, LEtr).

En matière de regroupement familial, l'article 14c, alinéa 3bis de la LEtr dispose que le conjoint et les enfants célibataires de moins de 18 ans des personnes admises provisoirement peuvent bénéficier du regroupement familial et du même statut, au plus tôt trois ans après le prononcé de l'admission provisoire, aux conditions suivantes :

- ils vivent en ménage commun
- un logement approprié est disponible
- la famille ne dépend pas de l'aide sociale.

Sont assimilés aux conjoints (attention, la polygamie n'est pas reconnue en droit suisse) les partenaires enregistrés (mari ou femme) et, à certaines conditions strictes, les personnes qui vivent en concubinage de manière durable. Il faudra toutefois attendre trois ans depuis l'octroi de l'admission provisoire pour pouvoir déposer la demande de regroupement. Enfin, le titulaire du permis F devra être indépendant de l'assistance (à Genève, l'Hospice général), gagner suffisamment d'argent pour entretenir sa famille et avoir un appartement assez grand. Si toutes ces conditions sont remplies, la demande de regroupement familiale devra être faite auprès de l'autorité cantonale compétente en matière d'étrangers (à Genève, l'Office cantonal de la population) qui la transmettra ensuite à l'Office fédéral des migrations (ODM).

Il sera intéressant d'observer l'entrée en vigueur de l'article 28a de l'Ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion des étrangers, lequel prévoit que «les personnes admises à titre provisoire depuis trois ans ou plus au moment de l'entrée en vigueur de la présente modification d'ordonnance (ndlr: 1er janvier 2007) peuvent former sans délai une demande d'inclusion des membres de

leur famille dans le statut d'étrangers admis à titre provisoire» (ndlr: à condition que tous les éléments mentionnés plus haut soient remplis).

En matière d'emploi, «la personne admise provisoirement peut obtenir de la part des autorités cantonales une autorisation d'exercer une activité lucrative, indépendamment de la situation sur le marché de l'emploi et de la situation économique» (article 14c alinéa 3 de la LEtr). Cela signifie qu'elle n'est plus soumise à d'éventuels contingents et est traitée, à ce titre, comme n'importe quel travailleur suisse ou de l'Union européenne.

Document de voyage

Pour ce qui est des voyages hors des frontières suisses, la situation des personnes admises à titre provisoire est la même qu'avant le 1er janvier 2007. «Les personnes qui bénéficient d'une admission provisoire doivent déposer leurs documents de voyage auprès de l'Office fédéral (ndlr: l'ODM), de même que les pièces étrangères qu'ils possèdent éventuellement. Les autorités cantonales délivrent à l'intéressé, conformément à la décision prise par l'Office fédéral, un livret pour étrangers F, d'une validité limitée à un an au maximum et pouvant être prorogé. Ce document tient lieu de pièce d'identité à l'égard de toutes les autorités fédérales et cantonales. Il n'habilite toutefois pas le titulaire à franchir la frontière. Le livret F est confisqué lorsque l'étranger quitte le territoire suisse volontairement ou non [...]» (article 20 de l'Ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion des étrangers).

Exceptionnellement, un certificat d'identité muni d'un visa retour est établi pour les personnes admises à titre provisoire en cas de maladie grave ou de décès d'un membre de la famille (parents, frères et sœurs,



La personne admise provisoirement peut obtenir de la part des autorités cantonales une autorisation d'exercer une activité lucrative... (article 14c alinéa 3 de la LEtr).

époux ou partenaires enregistrés et enfants), pour le règlement d'affaires importantes, strictement personnelles et ne souffrant aucun report et pour les excursions scolaires transfrontalières (voir art. 5 de l'ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers). Le simple voyage d'agrément (vacances) hors des frontières suisses n'est donc pas possible.

Nicole HAAB
Juriste à Caritas, Genève





Témoignage

Je suis requérante d'asile mais je ne vais pas me taire

Journaliste irakienne réfugiée à Genève depuis quelques mois, Thikra Mhammad Nader prend la parole pour rendre compte de son parcours personnel qui pourrait être celui de toutes les femmes journalistes irakiennes qui osent dénoncer la barbarie.

Derrière la fenêtre de la cafétéria du bureau de «Reporters Sans Frontière», j'observais le reflet du soleil sur les fenêtres des bâtiments en face, et j'écoutais les rires des journalistes rassemblés pendant la pause discutant joyeusement avant de reprendre le travail. Je les regardais, et dans leur visage je me remémorais les nôtres, lorsque moi et mes collègues vivions en sécurité, lisions, écrivions, débattions, faisons la course contre la montre, les événements et les informations où chacun de nous essayait d'arracher une exclusivité. Et nous trouvions toujours du temps pour rigoler. Dans mon pays, l'Irak d'aujourd'hui, y a-t-il des lèvres qui connaissent le goût du rire ?

«Je suis en sécurité». Je me le suis dit plusieurs fois, j'essayais difficilement de sentir à nouveau la vie, mais une peur intérieure m'a attaquée tel un monstre dévorant un sourire que j'essayais patiemment de dessiner sur mon visage, et une étrange tristesse m'a envahie, et j'ai senti soudainement que la vie est redevenue vide et terrifiante.

Le soir du 16 mai 2007, je n'ai pas réussi à reprendre courage devant une tristesse et une peur plus grandes que moi, quand mon cœur me disait que quelque chose s'est passé, quelque chose que je n'ai pas réalisé sur le moment, car il échappait à mon instinct mais il était à la hauteur de mes peurs.

Je ne suis pas à l'abri

Je ne savais pas que mon cœur a voulu me dire que le destin qui m'a été promis par les milices de la mort me poursuivait encore et que, jusqu'à ce moment je ne suis pas à l'abri et que la douleur est encore présente. Je l'ai réalisé deux jours après quand j'ai appris qu'au moment même où j'avais ressenti cette peur, ils avaient amené mon frère, seul et sans résistance, l'avaient torturé deux jours durant avant de l'exécuter le 19 mai 2007 de cinq balles. Ils ont un parrain nommé «mort» et dont les victimes sont la vie de mes parents, mes frères, mes amis...

Si tu es journaliste en Irak tu es déjà condamné à mort, parce que tous les protagonistes dans ce pays sans exception, veulent faire taire la voix de la vérité, et ne veulent pas que la cruauté de leurs crimes soit



Thikra Mhammad Nader : «Si tu es journaliste en Irak tu es déjà condamné à mort...»

dévoilée devant l'opinion public. Ils ont tous des motifs suffisants pour tuer le journaliste et enterrer la vérité avec lui, et ils savent parfaitement que leurs crimes resteront sans poursuites légales ou judiciaires, puisque les dossiers de crimes seront comme d'habitude archivés avec une petite note en bas de page disant : «affaire classée contre x».

Les mots pèsent lourd

Je n'ai fait d'autre métier que celui de journaliste pendant ma vie, j'aime les mots lorsqu'ils dansent en glissant sur mes feuilles. Je défie mes collègues avec enthousiasme pour obtenir une information exclusive ou réaliser un reportage exceptionnel.

J'aimais les mots lorsque je les écrivais, mais aujourd'hui je les crains, peut-être parce qu'ils m'ont fait perdre la moitié de ma famille. Le courage professionnel était mon moyen, la vérité mon objectif, et un monde meilleur mon rêve, parfois je me frayais un chemin au milieu des problèmes, dans un métier dont la tâche consiste à se créer des soucis, néanmoins, ce sont des soucis déli-

cieux, le sang n'y a pas sa place ni les cris des enfants en train d'être tués avec leur mère, comme ce qui est arrivé à ma sœur et à ses deux fillettes.

Mon courage m'avait poussée à être la première correspondante militaire pendant la guerre Irak - Iran. Les cris des soldats, le bruit des bombes et l'odeur de la terre mêlée avec de la poudre sont encore présents dans ma mémoire. Je suis revenue de cette guerre avec une petite gloire, j'ai été la première femme à écrire depuis le champs de bataille. Ma famille était fière de moi et m'encourageait dans mon travail, il ne m'est jamais venu à l'esprit que mon métier allait être une raison pour les tuer ou me tuer, je domptais les difficultés professionnelles, je franchissais habilement les obstacles et les gens ont respecté mon courage et m'ont fait confiance. J'ai même trouvé autant de respect chez les responsables dans le passé, je croyais que mon courage forcerait même mes adversaires à me respecter.

Un courage que j'ai gardé lorsque les temps ont changé dans mon pays depuis son inva-

sion en avril 2003. Nous avons réalisé que nous devons travailler davantage pour rétablir notre société civile, même si nous n'avions que nos plumes et nos papiers entre nos mains, pour écrire les vérités et les publier. Mais la surréaliste étrangeté de la scène politique irakienne et la sauvagerie qui a envahi la rue en présence de milices armées rivales, d'un gouvernement fantoche et de forces étrangères ont multiplié les dangers.

Triste sort des femmes

Je croyais que le journalisme était intouchable, qu'il était la quatrième autorité au-dessus de tous, pour être une lumière éblouissante qui met au jour les lacunes de la société. Des femmes irakiennes sont emprisonnées (pour la première fois), j'ai dévoilé la réalité amère et misérable qu'elles vivent, torturées par les officiers de police, victimes de viols collectifs. J'en ai fait un reportage dans le cadre d'un dossier intitulé «Quand les justiciers et les bandits deviennent égaux» et publié dans la revue «Al mara'a A'alam» (La femme est un monde) où je travaille avec mes collègues femmes. Nous étions entourées de menaces de mort, mais nous fournissions davantage d'efforts, parce que la responsabilité était devenue plus lourde à notre avis. En tant que journalistes, nous étions peut-être l'élément le plus important pour aider à rétablir la société civile. La revue a été fermée, ses numéros ont été volés, et nous nous sommes toutes enfuies. J'avoue maintenant que la plume est impuissante, et que le bruit des balles est plus fort. La société s'effondrait avec la détérioration de la situation administrative, sécuritaire et politique, ce qui a rendu notre tâche plus difficile et plus dangereuse, et nous avons expérimenté sa cruauté quotidienne. Le fait de fouiller à la recherche des faits et des informations est devenu inacceptable, voire un motif pour enlèvement, torture et assassinat. L'horreur nous entourait, la mort moissonnait les journalistes y compris les femmes journalistes qui n'étaient pas à l'abri des milices. D'ailleurs, avec le temps et l'absence totale de sécurité, ces milices ne se contentaient plus seulement de les tuer immédiatement, mais ils les torturaient sauvagement et en égorgaient certaines, et pour assouvir leur soif du sang, ils les filmaient pendant qu'ils les égorgaient nues.

Ma famille ma bataille

Nous avons reculé devant les kalachnikovs et les visages cagoulés, nous étions impuissantes face à des meurtriers armés non seulement de fusils, mais également des idées terroristes et obscurantistes qui voulaient et qui ont réussi à faire revenir la société en arrière. Peut-être que ma part de terreur était plus grande que celle des autres, de ceux qui sont morts et reposent au ciel maintenant, mais j'étais sur le devant de la scène. J'avais plus peur pour mes enfants que pour moi-même, puisqu'ils sont devenus une cible, me menaçant



Comme Thikra Mhammad Nader qui vit désormais loin de son pays et de son histoire, cette femme réfugiée irakienne vivant temporairement à Amman téléphone en pleurant à son fils qui habite Bagdad.

de les tuer sous mes yeux. Et c'est devenu une obsession : «Comment les sauverai-je des bourreaux?»

Trois ans durant lesquels j'ai été pourchassée, me déplaçant d'une maison à l'autre avec ma famille. Notre vie s'est arrêtée, mes enfants ont interrompu leurs études, et à peine vivait-on derrière des portes bien fermées. Je me déplaçais en cachette avec un sac contenant mes affaires personnelles. Mon désespoir de rester en vie me poussait à travailler davantage, peut-être parce que j'ai voulu venger ma mort avant qu'elle arrive. Ils ne m'ont pas eue, mais ils ont eu ceux que j'aime, ils ont tué mes frères, leur voix m'a quittée pour toujours et reste leur visage dans mon esprit et leurs images vivent avec moi. Suffit-il de nous excuser auprès de ceux qui sont morts à notre place?

Mes amis journalistes qui n'ont pas eu la chance de fuir, tombent l'un après l'autre sans savoir pourquoi on les tue, et qui les tue. Est-ce que mon frère a connu le visage de son assassin? Lui a-t-il regardé dans les yeux au moment de l'exécuter? Lui a-t-il demandé pourquoi il le tue? Ma sœur avait-elle la possibilité de se sauver? Est-ce ses deux fillettes ont crié de peur?

Loin de mon rêve

Depuis quelques mois je suis en Suisse, après que son gouvernement a répondu à l'appel de Reporters sans frontières (RSF) pour me sauver. Je vis avec mes trois enfants dans une maison pour demandeurs d'asile, loin de mon quatrième enfant resté à Bagdad, loin de mon pays, mon histoire, mes archives et des années de travail, loin de ma ville au sein de laquelle je m'efforçais de briller toute ma vie.

Je ne lis pas un journal parce qu'il me coûte mon budget modeste, je ne surfe pas sur Internet car je n'ai pas d'ordinateur, je n'ai pas de téléphone

ni d'adresse. Je suis loin des détails de la vie que j'aimais, mais très proche de ma mémoire qui me rattrape à chaque fois que je la fuis. Mon sommeil est accompagné de cauchemars que même les somnifères n'arrivent pas à anesthésier, je me souviens de tous les détails des horreurs des trois années d'occupation depuis 2003, trois années dont je comptais chaque seconde avec la peur qui accompagnait les battements de mon cœur. Je tremblais devant une lettre, de peur qu'elle soit une nouvelle menace, ou lorsque mon téléphone sonnait, de peur d'y voir une petite vidéo montrant une femme égorgée dont la scène d'exécution me torture encore. Même les bougies que j'allume chaque nuit n'arrivent pas à apaiser ma peine.

Tout cela parce que j'étais journaliste, que j'étais au courant de beaucoup de faits que je voulais transmettre aux gens, parce que j'ai posé des questions difficiles à une époque difficile et que j'ai essayé d'œuvrer pour que le monde soit plus beau, et que mon pays soit plus sûr et sans victimes qui nous quittent comme des oiseaux qui s'envolent vers le ciel.

Le Christ a dit sur la croix pour excuser ses assassins : «Mon Dieu, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font».

Mais je ne suis pas le Christ, et je ne trouve pas dans mon cœur un peu de pardon pour les assassins, c'est pour cela que vais prier :

«Mon Dieu, ne leur pardonne pas, car ils savent ce qu'ils font»!

Et je prierai pour la Suisse, pour que la paix y perdure et que les sourires ne quittent pas le visage de ses habitants, et je leur dis à tous : «Mon cœur vous remercie avec amour, et vous aime avec gratitude».

Thikra MHAMMAD NADER
Traduction de l'arabe en français
par Dominique HUSNIYA



Opinion

Intégration et insertion des étrangers en Suisse: mirage ou réalité ?

Une politique d'intégration à deux vitesses est à n'en point douter source d'exclusion pour ceux qui ne sont pas originaires des pays occidentaux.

Nous sommes tous témoins des changements politiques consécutifs aux votations du 24 septembre 2006. Cette nouvelle loi adoptée par la population suisse restreint considérablement les droits des étrangers et des requérants d'asile sur le sol suisse. Les étrangers et requérants d'asile sont témoins des campagnes et des initiatives xénophobes à l'heure actuelle. Face à cette réalité choquante, il nous est difficile de croire aux beaux discours des politiciens sur l'intégration et l'insertion sociale et professionnelle que ces derniers ne manquent pas de nous promettre à tout moment, spécialement pendant les campagnes électorales. S'ensuit une politique bien orchestrée et à double vitesse: une politique pour les Suisses, une autre pour les ressortissants de l'Union européenne, par le biais des accords bilatéraux. Et puis, il y a la politique qui concerne les étrangers et les requérants d'asile et c'est cette communauté étrangère qui est exclue par définition de l'intégration sociale et professionnelle et qui se heurte quotidiennement à d'énormes difficultés existentielles. La question qu'on se pose est: doit-on accepter ce «mirage» offert par les politiciens et la société d'aujourd'hui ou aspirer à une autre réalité ?

Pour que ce mirage devienne un jour une réalité, il faut d'abord commencer par promouvoir les droits, les mêmes pour tous. Avec le même traitement et les mêmes droits, il y a véritablement une chance de stimuler, favoriser et, enfin, de réussir l'intégration et l'insertion sociale et professionnelle de la communauté étrangère.

Salle d'attente

Le choix de l'intégration et de l'insertion sociale et professionnelle va concourir à donner les moyens aux étrangers – qu'importe l'origine – de se faire une place dans le pays d'accueil.

Une place que la réalité d'aujourd'hui lui refuse. Le temps passe et cette communauté semble être toujours stockée dans une énorme salle d'attente, accompagnée de la même musique bien rythmée «d'intégration et d'insertion»: un refrain que l'on entend



L'insertion professionnelle va concourir à donner une image positive aux étrangers.

les veilles de campagnes électorales. La campagne terminée, le binôme tant attendu et espéré «intégration, insertion» tombe dans le vide et peine à voir le jour...

L'attente est démesurée et les listes des exclus sont sans fin! Les exemples ne manquent pas: un ingénieur diplômé dans son pays d'origine attend depuis 14 ans de séjour ici sa reconnaissance professionnelle. Une femme, ingénieur dans son pays, offre son savoir-faire uniquement en qualité de bénévole. Ou encore une autre personne diplômée d'Afrique avec un master européen, s'est vue proposer «dans le cadre du chômage» une formation «comment parler en public». Ou cette ex-ministre dans son pays d'origine, à qui on a offert de coller des étiquettes dans une entreprise de parfum... Sans oublier tous ces requérants d'asile diplômés qui servent à faire la plonge ou les travaux de nettoyage, ou sont dirigés vers des

contrats de contre-prestations.

La communauté étrangère peut et sait comment aller plus loin pour réussir son intégration à tous les niveaux, à la condition toutefois que cette volonté politique visant de plus en plus l'exclusion sociale et professionnelle disparaisse un de ces jours. D'ici là, toute la communauté étrangère installée en Suisse, par choix ou plutôt par nécessité, doit continuer son combat en s'armant de la langue du pays pour braver les murs de l'exclusion et des interdits et faire de son mieux pour réussir son intégration.

*Lefteri HASANAJ
Assistante sociale, Genève*



Sale temps pour les déboutés de l'asile

Un grand nombre de requérants d'asile va être concerné par l'extension de l'exclusion de l'aide sociale dès le premier jour de l'an 2008. Cette échéance sème d'ores et déjà la panique et suscite l'incompréhension. Témoignages des concernés*.

Enzo Vasosola est angolais. Il est arrivé en Suisse en 2002; un an plus tard, il a reçu une décision négative à sa demande d'asile. Comme beaucoup de ses compatriotes, il n'a pas quitté la Suisse pour autant. Les mois et les années ont passé. Le réveil est brutal: pour lui, les nouvelles mesures réservées aux déboutés ont pris un tour très concret puisque, depuis la mi-juillet, il a dû quitter le studio qu'il occupait à Sion pour vivre désormais au centre collectif de Collombey qui abrite une quarantaine d'hommes célibataires.

Fin des illusions

Enzo vit ce retour au bas de l'échelle dans l'amertume et la révolte: «Je n'ai jamais vécu dans des conditions aussi médiocres. J'ai été déplacé de Sion pratiquement du jour au lendemain. La précipitation était telle que j'ai dû me défaire de certains objets que je ne pouvais prendre avec moi. J'avais par exemple acheté un congélateur en prévision du jour où je rentrerais en Angola. J'ai été obligé de tout donner à des amis. Le plus difficile à supporter reste l'arrachement d'avec la vie que j'avais pu me construire à Sion. Avec l'éloignement géographique, j'ai perdu mes repères, mon réseau d'amis, mes habitudes, mes activités. C'est aussi très difficile de vivre dans ce milieu. Par exemple, on a placé une autre personne dans ma chambre sans prendre la peine de m'avertir».

Enzo poursuit: «Je me sens très fatigué. Cette vie ne m'offre rien: je ne vois personne; je ne peux pas travailler. J'ai touché 30 francs le mois dernier. Dites-moi qui peut supporter cela? Je me demande comment la Suisse, pays des droits de l'homme, a pu prendre une décision aussi dure. Moi, depuis quelque temps, je songe sérieusement à rentrer chez moi. En Angola, j'avais une famille, quatre enfants dont je suis sans nouvelles et que j'aimerais retrouver; j'avais mon métier de mécanicien et je pouvais utiliser mes compétences pour gagner ma vie. Une dignité qui me manque ici. Dans le Jura, le climat est tendu dans les centres d'hébergement. Yunus, requérant d'asile afghan observe un long silence avant de dire tout net: «Je ne suis pas



Enzo Vasosola: «Je n'ai jamais vécu dans des conditions aussi médiocres.»

© VDE / Rédaction valaisanne

d'accord!», faisant allusion à cette disposition de la Loi sur l'asile qui va exclure les déboutés de l'aide sociale au 1er janvier 2008. Amilcar (Angola), plus prudent, songe déjà au retour. Il avoue avoir engagé des démarches pour l'aide au retour: son projet d'ouverture d'un salon de coiffure dans son pays a été accepté. Cependant, il n'a pas souhaité que ses amis et compatriotes soient mis au courant de son projet.

Une vie de SDF?

On sent un peu d'incrédulité dans l'air, mais chacun gamberge. Malouba (Congo RDC), inscrit à l'Office régional de placement il y a quelques semaines afin de dérocher un stage de polisseur, comprend à sa façon: «Si j'accède à l'indépendance financière en décembre, on me laissera peut-être tranquille, même si je ne suis en Suisse que depuis deux ans». Quant à Bouba (Guinée), il n'y croit simplement pas. «De toute façon, fanfaronne-t-il, personne ne me délogera de ma chambre!» La plupart des requérants concernés ne sont pas bavards. Valentine (Sierra Leone) en dit un peu plus: «Je suis coincé. Je ne peux pas rentrer chez moi et je redoute d'être à la rue. Que faire? Changer de

pays? Je pense à l'Espagne. Certains de mes copains y sont allés. Là-bas, il y a du travail...»

Une maman angloisée

Angela, Angolaise sans papiers arrivée en Suisse en 1998 alors qu'elle était enceinte, a subi elle aussi les affres de l'asile et ceux de la situation de déboutée. Tout a commencé en 2001, quand elle a reçu un premier rejet de sa demande d'asile. Sommée de quitter la Suisse en 2003 après avoir épuisé toutes les voies de recours, elle reste marquée encore aujourd'hui par cette période trouble, dont sa santé et sa famille ont pâti. Elle a en effet une fille, bientôt âgée de neuf ans, qui ne connaît d'autre pays que la Suisse. La petite y est née, elle est maintenant scolarisée à Lausanne et n'hésite pas à dire qu'elle est suisse et ne demande sa nationalité. Pour Angela, il est extrêmement difficile d'expliquer la situation à son enfant. A chaque fois qu'elle



Sale temps pour les déboutés de l'asile





essaie, elle est tellement déprimée qu'elle fond en larmes.

Dans les premières années de son séjour en Suisse, cette maman a travaillé temporairement ici et là, mais son statut de déboutée lui a interdit tout nouvel emploi. Elle a donc suivi un cours en santé au centre de formation de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) et a été, pendant six mois, médiatrice dans un programme d'occupation en garderie. Vu la modicité de ses moyens et les difficultés à subvenir aux besoins de sa famille monoparentale, elle souhaite s'inscrire à un autre programme d'occupation. Mais elle donne la priorité à l'éducation de sa fille, dont les horaires scolaires ne sont pas compatibles avec ceux de ces programmes.

Malgré une convocation l'année dernière à une interview au Service de la population au cours de laquelle elle a prouvé son intégration, témoignages et attestations de non-poursuite à l'appui, son statut n'a pas connu

d'amélioration. Elle a ensuite reçu, au début de cette année, deux courriers émanant du canton : l'un concernait l'aide en vue du retour; l'autre faisait état d'une possibilité de régularisation pour les personnes ayant passé plus de cinq ans en Suisse. «J'ai ignoré le premier et répondu au second, et j'attends la réponse. En tout cas je ne suis pas prête à réintégrer avec ma fille, l'année prochaine, une structure d'hébergement collectif comme on nous l'annonce», finit-elle avec un petit sourire.

Une famille dans l'expectative

Ancien déserteur de l'armée algérienne, Farid a débarqué en Suisse en 1998 avec sa femme marocaine. Aujourd'hui ils forment, avec leurs trois filles toutes nées ici, une famille de cinq personnes au statut de déboutés. Ce statut a changé radicalement la vie du couple quand, courant



Certains déboutés entreprennent déjà des démarches pour l'aide au retour.

"Je me demande comment la Suisse, pays des droits de l'homme, a pu prendre une décision aussi dure"
Enzo Vasosola

juillet 2000, Farid a reçu un second rejet à sa demande d'asile. Les voies de recours étant épuisées, Yasmina, son épouse, a reçu au même moment que lui une interdiction de travailler.

«C'est très difficile de vivre de l'aide sociale après deux années de travail au bénéfice d'un salaire net de 5000 francs», se souvient-il.

«C'est à ce moment que beaucoup de mes collègues et voisins ont su que j'étais requérant d'asile. Après mon licenciement, l'ordre m'a été intimé de quitter la Suisse en 2004, suivi de beaucoup de pressions et d'intimidations policières, et avec à la clé un choc psychologique terrible pour ma femme. Enceinte de quelques mois, elle a littéralement craqué devant les agents censés nous reconduire à la frontière. Elle n'a depuis lors cessé de passer des nuits cauchemardesques. Une thérapie chez un psychologue n'a toujours pas effacé ce souvenir. À la précarité dans laquelle ma famille se démène

au quotidien, s'ajoutent les questions de ma fille aînée, en 4e année primaire. Elle demande toujours pourquoi nous n'allons jamais en vacances comme ses camarades de classe. Je me trouve obligé de le lui expliquer, avec des termes qui ne sont forcément pas compréhensibles pour une fille de neuf ans...»

Ayant reçu une lettre du Canton lui proposant de faire une demande de régularisation, comme c'est le cas pour tous ceux qui ont passé plus de cinq ans en Suisse, Farid et sa femme restent dans l'expectative. Mais à penser qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le 1er janvier 2008, il n'existera plus qu'une aide d'urgence pour les déboutés, Farid se demande si la Suisse est vraiment le pays des droits de l'homme...

La Rédaction

*Toutes les personnes interrogées par la rédaction ont souhaité garder l'anonymat. Les noms des déboutés évoqués sont fictifs



INTERVIEW

«Une violation totale de la dignité humaine»

«Pour ne pas tomber, il faut lever le nez du guidon». Ce précepte s'est imprimé, à force de chutes, dans le crâne de tous ceux qui ont passé l'épreuve de l'apprentissage de la bicyclette. Nous avons voulu l'appliquer à la question de l'exclusion de l'assistance des personnes déboutées, prendre un peu de recul (ou de hauteur), en rencontrant un philosophe. Et pas n'importe lequel, puisqu'il s'agit d'Alexandre Jollien, l'auteur de l'«Eloge de la faiblesse».

Voix d'Exils: *Les personnes déboutées seront prochainement exclues de l'aide sociale. Est-ce que l'on touche ici à la dignité humaine ? Qu'est-ce au fait que la dignité ?*

La dignité ne vient pas avec la parole, car les tout petits enfants qui ne parlent pas ont cette dignité; de même, elle n'est pas liée à la conscience, car des personnes très handicapées à qui la conscience fait défaut ont aussi cette dignité. Je dirais que la dignité vient en naissant; elle est donnée dès le départ, elle est indépendante de la couleur, de la culture, du sexe ou du statut social. Elle ne va donc pas non plus dépendre du lieu où l'on est né.

Peut-on dire que la loi sur l'asile votée fin 2006 porte atteinte à la dignité humaine ?

C'est, je crois, une violation totale de la dignité humaine. En tant qu'être humain, chacun a le droit de recevoir une assistance. Pour prendre une comparaison, je dirais que ne pas accorder d'assistance à une personne qui refuse de quitter la Suisse, c'est aussi absurde que de refuser de soigner un diabétique qui aurait volé. C'est confondre les plans.

Mais cette loi a été votée par le peuple.

C'est l'argument que l'on utilise toujours... mais le peuple a peut-être été manipulé, il se peut fort bien qu'il ait été victime de démagogie. On lui a présenté le requérant d'asile et l'étranger en général comme un criminel. Un voleur ou un assassin n'est pas mauvais parce qu'il est étranger, mais parce qu'il est voleur ou assassin.

Quelle est la philosophie qui se cache derrière cette loi ?

Je ne parlerais pas de philosophie, mais d'idéologie et c'est clairement celle d'un refus de l'altérité. A ce titre, j'aimerais dire que défendre la dignité des personnes étrangères, ce n'est pas un combat à part: c'est défendre la dignité de tous.

Cette loi ne va-t-elle pas pousser certains à la délinquance ?

En effet, on peut douter de la moralité, mais aussi de l'efficacité de cette loi. La délinquance est une tentation lorsque le contexte devient trop lourd, quand on est seul parce que, seul, le combat n'est pas possible. La meilleure solution reste la solidarité. Il faut que les étrangers se responsabilisent pour défendre leur cause. Il faut aussi travailler à l'égalité des chances.

Maintenant que cette loi est votée et appliquée, comment faire pour réagir ?

Cette loi est certes légale, mais on peut assurément se demander si elle est juste. Il faut prendre acte de la décision du peuple mais ne pas être dupe. Nous pouvons et nous devons faire évoluer les choses. Lors qu'une loi est

aussi dure, il faut veiller à une application adaptée à la situation humaine de chaque cas particulier. Il y a un espace d'interprétation, il faut considérer la singularité de chaque personne concernée en sachant que des vies se jouent. Il ne faut pas faire d'angélisme pour autant en disant qu'il faut accepter tous les étrangers. Par exemple, si l'on parle du renvoi d'un violeur d'enfant, je suis pour.

Cette loi est comme un mur devant nous. Mais un mur, on peut le défaire pierre par pierre.

Propos recueillis par Rafik LABASSI



Alexandre Jollien. ↑

«Je dirais que ne pas accorder d'assistance à une personne qui refuse de quitter la Suisse c'est aussi absurde que de refuser de soigner un diabétique qui aurait volé»

Bibliographie express d'Alexandre Jollien

«Eloge de la faiblesse»
aux éditions du Cerf,
paru le 30 Novembre 2000

«Le métier d'homme»
aux éditions de la Loupe,
paru le 5 Mars 2004

«La construction de soi»
aux éditions du Seuil,
paru le 19 Octobre 2006



Analyse

A quoi les déboutés devront-ils s'attendre au juste ?

Les personnes déboutées exclues de l'aide sociale n'auront droit qu'à l'aide d'urgence, et seulement si elles en font la demande. Et les voies de recours sont étriquées.

L'extension de l'exclusion de l'aide sociale aux demandeurs d'asile déboutés a pour but d'inciter les personnes qui n'ont plus le droit de séjourner en Suisse (puisqu'elles ont épuisé tous les recours en matière d'asile) à préparer leur retour au pays. Afin de les aider dans cette décision, l'Office fédéral des migrations (ODM) propose aux personnes concernées des aides au retour. Il appartient aux cantons de déterminer ce qu'ils entendent par aide d'urgence. Il n'y a pas de réglementation au niveau fédéral à ce sujet. Il y aura donc forcément des différences d'un canton à l'autre.

Deux cas de figure

Les personnes nouvellement déboutées (à partir du 1er janvier 2008) seront, comme les personnes qui reçoivent une décision de non entrée en matière (NEM) priées de quitter le pays rapidement. Elles pourront toutefois s'adresser aux cantons pour bénéficier d'une aide d'urgence si elles ne peuvent pas quitter la Suisse immédiatement ou directement à partir des Centres d'enregistrement et de procédure (CEP). Les cantons recevront, de la part de la Confédération, une somme forfaitaire unique de 6'000 francs pour chaque demandeur débouté. Cette somme devrait leur permettre d'organiser l'aide d'urgence prévue par la Constitution fédérale.

Pour les personnes dont la décision négative aura déjà été rendue avant le 31 décembre 2007, il y aura une phase de transition pour permettre aux cantons de s'organiser. Les cantons recevront un montant unique de 15'000 francs par cas «transitoire», souvent plus long et plus difficile à régler.

Les cantons ont accepté ce compromis financier proposé dans l'Ordonnance 2 sur l'asile relative au financement. Cette ordonnance vient d'être soumise à consultation auprès des cantons, des partis et des organisations concernées. L'ODM se



Les déboutés qui souhaitent recevoir l'aide d'urgence des cantons doivent habiter dans les centres collectifs comme celui de Collombey (Valais).

©/DE/Ghoham Khattbi

consacre actuellement à la compilation et à l'évaluation des réponses reçues. Cependant, la modestie des indemnités accordées par la Confédération et le caractère forfaitaire de celles-ci pousseront les cantons à adopter une ligne dure et à exclure le plus grand nombre possible de requérants déboutés du bénéfice de l'aide sociale. Ils ont l'interdiction de travailler et ne peuvent donc subvenir légalement par eux-mêmes à leurs besoins.

Régularisation de cas «anciens» ?

L'exclusion de l'aide sociale ne représente pas vraiment une incitation supplémentaire à ce qu'ils quittent la Suisse : de toutes les façons, leur avenir dans ce pays est bouché et semé d'ornières.

Il faut aussi rappeler que la nouvelle Loi sur l'asile (entrée en vigueur au 1er jan-

vier de cette année, sauf précisément la partie qui concerne l'exclusion de l'aide sociale) permet aux cantons de demander à la Confédération la régularisation de cas «anciens» (plus de 5 ans en Suisse) si les personnes sont bien intégrées. Auparavant, il n'était pas possible aux cantons de proposer des régularisations de personnes relevant du domaine de l'asile.

Il est difficile de dire combien de personnes seront concernées. On estime qu'il y aura quelques milliers de «cas anciens» à la fin de cette année (actuellement, au milieu de l'année 2007, le nombre de personnes qui pourraient être concernées est d'environ 5'000. On peut espérer que ce nombre va encore diminuer jusqu'à la fin de l'année). S'y ajouteront, au fur et à mesure, les nouvelles décisions négatives. A titre indicatif, en 2006, il y a eu 5'840



décisions négatives, mais il ne faut pas oublier qu'une partie des personnes qui reçoivent une décision négative en matière d'asile bénéficient de l'admission provisoire. Donc, le total des personnes concernées par l'exclusion est moins élevé que le nombre de décisions négatives figurant dans les statistiques de l'ODM. Précision importante : on ne peut pas calculer de pourcentage d'admissions provisoires par rapport aux décisions négatives. En effet, il arrive que des admissions provisoires ne soient pas décidées en même temps ou la même année que la décision négative. Donc, toute proportion est impossible à faire, d'où cette estimation de «quelques milliers» de personnes (nouvelles) concernées chaque année. La Suisse romande représente un petit quart du nombre total par rapport à la Suisse entière (environ 23%). On peut estimer à un peu plus de 1'000 le nombre de personnes concernées en Suisse romande, à la fin de l'année (les cas anciens).

Conséquences prévues

Les conséquences visibles devraient demeurer limitées : comme l'a montré l'expérience des requérants frappés de non-entrée en matière et de ce fait exclus de l'aide sociale depuis le 1^{er} avril 2004, le comportement des personnes frappées par cette mesure n'a pas engendré une hausse importante de la délinquance. Les situations extrêmement difficiles et même parfois dramatiques dans lesquelles elles se sont retrouvées sont souvent demeurées ignorées du public. Les associations d'entraide et les communautés étrangères ont sans doute joué un rôle de filet social en offrant un soutien au moins provisoire aux personnes concernées. Seule une faible proportion de personnes exclues de l'aide sociale (moins de 20%) a d'ailleurs requis le bénéfice d'une aide d'urgence. Les difficultés d'accès à cette aide ne sont toutefois pas étrangères à la modestie de cette proportion.

Il n'en demeure pas moins que la suppression de l'aide sociale couplée aux difficultés d'accès à une aide d'urgence jettent de nombreuses personnes dans une situation humainement très difficile, attestées par un rapport de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) publié le 15 juillet 2005.

Petit parapluie juridique

Les organisations qui défendent les requérants d'asile agissent pour rendre cette échéance moins dure pour les déboutés. C'est le cas de l'OSAR qui a accompli plusieurs pas importants suite à l'exclusion de l'aide sociale des requérants frappés de non-entrée en matière. Cette organisation a très tôt insisté sur la nécessité de respecter le droit à des conditions minimales d'existence (droit à une «aide d'urgence»), inscrit depuis seulement quelques années dans la Constitution fédérale. Le caractère intangible



Les déboutés risquent de ne trouver que des portes closes fin 2007.

de ce droit a finalement été clairement souligné par le Tribunal fédéral dans un arrêt du 18 mars 2005* qui a constitué une importante victoire d'étape; la garantie d'accès à une aide d'urgence, qui fait aujourd'hui figure d'évidence, n'en constituait pas une au printemps 2004 lorsque les premiers requérants frappés de non-entrée en matière ont été mis à la rue.

Au niveau de l'application, par contre, des problèmes se posent dans de nombreux cantons, comme l'ont montré trois enquêtes successives de l'OSAR; souvent, l'accès à une aide d'urgence censée pallier l'absence d'aide sociale ordinaire est malaisée et conçue de façon extrêmement dissuasive. Une «carte du froid» établie par l'OSAR en décembre 2005 a également témoigné de l'ampleur des problèmes et du côté artificiel de certains discours officiels relatifs à l'octroi d'une aide d'urgence.

L'OSAR va, dès le 1^{er} janvier 2008, s'efforcer d'observer les modalités de mise en œuvre de l'extension de l'exclusion de l'aide sociale. Elle va poursuivre son travail d'enquête et de dénonciation des manquements constatés. Elle continuera à apporter son soutien aux bureaux de consultation des œuvres d'entraide entreprenant des démarches juridiques dans les cantons.

La Rédaction
Avec la collaboration de
Dominique BOILLAT (ODM)
& Yann GOLAY (OSAR)

*Décision du Tribunal fédéral du 18 mars 2005

L'aide de première nécessité ne saurait être supprimée aux requérants d'asile dont la demande est frappée d'une non-entrée en matière (NEM). Le Tribunal fédéral a accepté le recours déposé par un requérant d'asile contre une décision du Tribunal administratif soleurois. La décision d'utiliser le refus de l'aide d'urgence comme moyen de pression est anticonstitutionnelle.





Formation

Des requérants d'asile se muent en pompiers

En une demi-journée, des demandeurs d'asile apprennent les rudiments du métier de pompier. En cas d'incendie dans un foyer, les veilleurs Protectas n'interviendront pas seuls en urgence.

15 mai 2002, le foyer de requérants d'asile situé au 12 rue des Alpes (Genève) prend feu. Les dégâts matériels sont importants. Plusieurs personnes sont incommodées par la fumée. Le foyer est vite évacué. Plus récemment, le 2 août 2007, c'est dans le foyer d'Anières qu'un incendie s'est déclaré.

Afin d'éviter, en particulier, d'éventuels départs de feu dans les foyers, l'Hospice général mise sur la prévention. Depuis peu, les responsables de cette institution ont décidé d'organiser des séances de formation anti-incendie à l'intention des requérants d'asile. Le foyer du Petit-Saconnex sert de cadre pilote à cette initiative. «La formation anti-incendie va s'étendre aux autres foyers», annonce Jean-Claude Emery, responsable du Service sécurité de l'Hospice général.

Les premières expériences

La première promotion de requérants d'asile pompiers auxiliaires volontaires remonte à septembre 2006. Elle était composée de huit apprenants, soit six hommes et deux filles, dont Patricia Kouamé Abran, de nationalité ivoirienne. «Je n'ai pas peur du feu. S'il y a un incendie, je vais intervenir», déclare t-elle. La formation proposée comprend des techniques d'identification d'un lieu de sinistre. Comment alerter les résidents, organiser l'évacuation des lieux, réagir à l'alarme incendie et utiliser un extincteur, sont entre autres les leçons apprises par ces nouveaux pompiers volontaires. La mise en pratique de ces notions ne s'est pas fait attendre. Un jour, il y a eu deux fausses alertes, mais la troisième était vraie parce qu'une poubelle avait pris feu. «Des personnes qui avaient suivi la formation sont sorties pour intervenir», confirme Pierre Dupasquier, responsable du projet. Mais cette formation d'une demi-journée ne donne pas droit à une attestation, encore moins à la possibilité d'exercer professionnellement le métier de pompier. Ce n'est pourtant pas un motif de démotivation pour certains apprenants. Claude Moembo, d'origine congolaise, a pris goût au métier de pompier: «Mon souhait est de faire une formation complète et, plus tard, j'aime-

rais travailler dans ce domaine». Pour renforcer cet apprentissage, une formation en premiers secours sera éventuellement dispensée à tous les participants.

Organiser des piquets

Les huit premiers requérants d'asile formés ne seront opérationnels qu'au foyer du Petit-Saconnex, où un exercice d'évacuation est prévu à la fin de l'automne. «Je suis prêt à renouveler cette expérience pour acquérir plus de connaissances, car cette formation me servira partout dans le monde», estime le Bosniaque Albin Ikanovic.

A partir du mois d'octobre, les centres d'hébergement de requérants d'asile de Genève seront dotés d'équipes de pompiers auxiliaires bénévoles. «On ne va pas organiser de piquets. Une estimation statistique permet de



Une formation en premiers secours sera dispensée à tous les participants.

©Hospice général

dire par exemple que sur les huit pompiers formés, en cas d'incendie, au moins deux ou trois pourraient être présents», observe Pierre Dupasquier. Mais cela ne suffit pas, car il faut aussi des moyens de lutte contre le feu. Le foyer des Tattes s'est déjà équipé d'extincteurs sur tous les paliers. «Ce n'est pas lié seulement à la formation des pompiers, c'est aussi à titre préventif», précise Jean-Claude Emery. Vu l'importance de l'enjeu, une formation beaucoup plus approfondie est souhaitée, car il n'est pas facile d'apprendre en une demi-journée l'essentiel des notions de la lutte contre le feu.

Andy MACK



Simulation d'incendie dans une voiture : un élève pompier tente d'éteindre le feu.

©Hospice général



Vie quotidienne

Des jeunes filles en manque de loisirs

Une aile du plus grand foyer d'hébergement pour demandeurs d'asile à Genève, celui des Tattes, abrite des filles célibataires. Bien encadrées par des travailleurs sociaux, elles manquent pourtant de divertissements.

En dehors des formations professionnelles, les jeunes filles requérantes d'asile du foyer des Tattes n'ont quasiment pas de loisirs appropriés. Les postes d'animation qui existaient auparavant, notamment pour les mineurs non accompagnés, ont été supprimés par mesure d'économie.

Bien que ces jeunes filles déplorent ce manque, leurs assistants ne peuvent que les orienter vers des loisirs payants qui ne sont pas à la portée de leurs bourses.

Par moments, elles profitent de quelques rares activités organisées par la mairie de Vernier ou des associations telles que Camarada.

Les assistantes sociales de ces jeunes filles, Patricia Ossom, Suzanna Hashami et Nicole Boisadam, précisent que la bibliothèque de la Croix-Rouge organise un tournoi tous les quinze jours pour la distribution de livres. Mais le genre de livres proposés ne satisfait pas tous

les pensionnaires.

Il y a quelques mois, à l'initiative personnelle de certains assistants, des excursions ont été organisées, mais elles n'ont pas eu de suite, car elles ne font pas partie des tâches des professionnels. Aussi, pour pallier ce manque de loisirs, les jeunes filles s'investissent dans des activités liées à une formation professionnelle telle que la vente ou les cours de baby-sitting. Privées de distractions et de loisirs adéquats, les filles célibataires semblent éprouver davantage de difficulté dans le processus d'intégration. Elles en parlent entre elles, mais sont réticentes à soulever le problème avec des personnes extérieures.

Nicole NSANGU et Jeannette M'BETA



Les animations, comme les cours de danse, ont été supprimées par mesures d'économie.

Aide juridique

Qui sont les Scribes ?

Des requérants d'asile confrontés à des difficultés administratives, il y en a tous les jours. Comment faire recours lorsqu'on reçoit une lettre de rejet de l'Office fédéral des migrations ? Comment demander une prorogation du délai de séjour si le départ de Suisse est requis par les autorités ? Telles sont entre autres des questions essentielles face auxquelles l'appui d'un juriste est indispensable. Mais l'intervention de ce dernier ne peut se faire sans honoraires, a priori.

A Genève, une équipe de bénévoles permet à de nombreux requérants d'asile de faire face aux soucis administratifs et de s'en sortir sans le moindre frais. Depuis janvier 2002, les Scribes, une équipe constituée de personnes à la retraite, de personnes ayant une activité professionnelle et d'étudiants en droit, aident toute personne demandant leurs services non seulement pour ce qui touche les permis de séjour, mais aussi pour la rédaction de lettres concernant des domaines de toutes sortes : démarches auprès des régies immobilières, entreprises, juges, écoles, services administratifs...

L'équipe des scribes pour l'asile est née de la Coordination asile Genève avec l'aide du Centre Social Protestant (CSP), le but étant de constituer un groupe autonome pouvant soulager les divers bureaux d'aide, capable d'aider les demandeurs dans leurs démarches administratives de transformations de permis et à propos de leurs comptes de sûreté. Chaque année, plus de 200 personnes bénéficient de l'aide de ces bénévoles qui sont très motivés. Un nombre non négligeable de demandeurs d'asile qui ont bénéficié de leurs services se sont vu remettre leur permis B.

Pour contacter les Scribes, vous pouvez téléphoner au 022 930 00 89, ou vous rendre au 158 route de Vernier, ou surfer sur le site www.agoralacroisette.ch

La Rédaction genevoise



Festival

«Monde de couleurs»: les requérants donnent un coup de main

Créé en 2000 par la volonté de doter le Jura de rencontres interculturelles dignes de ce nom, doublées d'un festival de world music, Monde de Couleurs est devenu, après sept éditions, une des plus belles fêtes de la région, un moment phare de l'été bruntrutain (Porrentruy) et un espace de convivialité et de découvertes.

La 7^e édition du festival Monde de Couleurs s'est déroulée à Porrentruy du 8 au 10 juin 2007. Il a rencontré un très grand succès et la collaboration avec diverses ONG et associations locales, qui font partie intégrante de la fête, a été un des points marquants. Les différents thèmes abordés durant toutes ces années vont du tournoi interscolaire de basket au tournoi de foot (équipes multiethniques), le cinéma pour enfants à des sujets comme le droit à la différence, le partage, des rencontres interreligieuses (avec la participation des différentes confessions religieuses présentes dans la région, protestants, catholiques, musulmans, juifs); des rencontres entre la population locale et les communautés étrangères de la région dans le but de jeter des ponts, de susciter des débats de société sur des sujets comme le racisme et les droits de l'homme.

L'un des moments les plus attractifs de ce festival est sans conteste le marché exotique désormais situé aux Prés de l'Etang, dans un joli décor naturel où saveurs, senteurs, et musique de différents horizons se mêlent pour créer une ambiance particulièrement chaleureuse.

Le témoignage du président

L'AJADA (Association jurassienne d'accueil des demandeurs d'asile) se distingue par une participation active aux préparatifs de l'événement par le biais des requérants d'asile, mobilisés et motivés à l'idée de passer, avec les nombreux autres bénévoles, des moments d'amitié et de complicité durant les trois jours que dure la fête. Il est valorisant de se rendre utile pour la communauté et vivre la fête de l'intérieur permet de se mélanger avec les autres et de côtoyer les gens dans un cadre où naissent des opportunités de rencontres, d'échanges, de dialogue et de partage. Le nouveau regard ainsi posé sur eux laisse tomber les barrières, fait découvrir des personnes pleines de générosité, de gentillesse et d'enthousiasme. Il me plaît de témoigner ici, en ma qualité de président de l'association et au nom du comité de Monde de Couleurs et de tous ses membres, toute notre reconnaissance et notre sympathie, à tous ces requérants d'asile, pensionnaires du Simplon à Porrentruy, ceux déboutés dans leurs demandes d'asile et qui sont sous d'autres

cieux, ainsi que ceux qui sont encore parmi nous. Ils ont toujours été de vrais acteurs de la fête, servant dans les bars, participant au bon déroulement des nombreuses et lourdes tâches que requiert une telle organisation.

Karim SECK
Rédaction jurassienne

Site Internet:
www.mondedecouleurs.ch

UNE JOURNÉE AU ZOO DE BÂLE

Avant la pause estivale, rien de tel qu'une balade. Ainsi, le 5 juillet dernier, malgré un temps maussade et frisquet, plusieurs dizaines de requérants, hommes, femmes et enfants, s'entassaient dans trois minibus et, accompagnés de leurs assistants, filaient en direction de Bâle pour une visite du zoo, une expérience nouvelle pour la plupart. Sitôt les portes franchies, plan en main, chacun partit à la découverte. Certes, on n'aime pas forcément voir des animaux en cages lorsqu'on vient de pays où ils vivent en liberté, mais autant profiter du spectacle: hippopotames, autruches, singes, oiseaux exotiques, fauves, reptiles, dont un monstrueux crocodile du Nil dormant sur un lit de sable (si seulement il avait voulu faire une baignade, mais il était aussi immobile qu'un tronc d'arbre...), éléphants. A midi, repas tiré du sac sous un ciel menaçant. L'après-midi, la visite se poursuivit: fauves, rhinocéros girafes, phoques, bisons, antilopes, kangourous et, pour clore la journée, le vivarium où évoluent des poissons multicolores. Vers 15 heures, tout le monde remontait dans les bus et retour dans les foyers.

S.B/Rédaction jurassienne



Tout le monde sur la scène...



Formation

L'intégration des femmes migrantes passe aussi par l'apprentissage de la langue

Le Centre d'animation et de formation pour femmes migrantes de Porrentruy a remis en juillet dernier les attestations des cours de français.

34 dames ont participé l'année dernière aux cours de français organisés par le Centre d'animation et de formation pour femmes migrantes (CAFF) à Porrentruy. Quatre d'entre elles ont reçu l'attestation Comunica (projet cantonal d'apprentissage de la langue pour migrant-e-s) pour une participation d'au moins 80 % des cours. Ces derniers étaient répartis en 3 niveaux : débutant, moyen et atelier de discussion.

Les raisons des arrêts en cours d'année sont diverses : retour au pays, maladie, accouchement, ou encore une nouvelle activité professionnelle, ce qui représente une réussite pour le CAFF qui vise à promouvoir l'intégration des femmes migrantes dans le canton.

Le CAFF a la chance de pouvoir accueillir de nouvelles participantes tout le long de l'année, ce qui permet de maintenir l'effectif des groupes entre 8 et 12 personnes.

Le fait de proposer un «espace enfant» aux participantes est un atout non négligeable qui permet aux migrantes de suivre leur formation sans soucis pour le placement de leurs enfants.

Le pique-nique prévu à l'occasion de la remise des attestations s'est fait au CAFF, la météo du jour ne permettant pas de faire des grillades en plein air. Ceci n'a pas pour autant perturbé la fête.

Dans l'après-midi, toute l'équipe est allée visiter la petite ville médiévale de Saint-Ursanne décorée pour l'été par le célèbre John Howe, illustrateur et directeur artistique du «Seigneur des Anneaux».

L'équipe du CAFF félicite encore toutes les participantes et remercie chaleureusement toutes les bénévoles pour leur précieuse collaboration.

Rédaction jurassienne

Site Internet:
www.caff-ju.ch



Un après-midi de détente.

©VDF/Claude Saunier

Expulsions

Que sont devenus les Kosovars ?

Que deviennent les requérants d'asile qui «disparaissent»? Cette question hante l'esprit des travailleurs sociaux. Lorsque des dossiers se ferment et que les risques d'expulsion se rapprochent, les requérants concernés ont tendance à «disparaître», c'est-à-dire qu'un matin la chambre est vide. Où vont-ils? Où sont-ils?

A la fin du printemps 2000, un événement de grande ampleur se produisit dans le monde de l'asile : le 1er juin, les Kosovars (principalement de jeunes adultes) qui étaient encore en Suisse risquaient un renvoi dans leur pays par la contrainte. Evidemment, cette date ayant été rendue publique, les centres d'hébergement étaient pratiquement vides dès le 31 mai...

Où étaient partis les Kosovars? Pas au Kosovo, puisqu'ils auraient pu le faire dans le cadre des «programmes d'aide au retour». Certains se cachaient probablement chez des amis ou dans leur famille, dans le Jura ou ailleurs en Suisse... Rien de sûr. Les choses allaient changer le 18 janvier dernier.

Ce jour-là, à la surprise générale, Haxhi passa dans nos bureaux, pour nous saluer, après sept ans d'absence. Il avait joué un rôle essentiel dans la communauté kosovare de Porrentruy pendant des années. Sa maturité, sa connaissance du français, son amour du football avaient rendu d'éminents services aux travailleurs sociaux et à ses compatriotes. Il était souvent intervenu pour calmer les tensions ou régler des problèmes.

Afin d'éviter l'expulsion, malgré un emploi et des années de séjour en Suisse, y compris comme saisonnier, il avait gagné Toulon avec sa femme,

en France, où vivait une partie de sa famille. En 2000, cette ville était dirigée par un maire appartenant au Front National. «Pourtant, dit Haxhi, j'ai pu m'y installer, j'ai trouvé du travail et je suis même concierge de mon immeuble... Actuellement, ma demande de naturalisation est étudiée par les services compétents.» Paradoxe... Grâce à lui, nous obtînmes des informations fiables sur plusieurs jeunes Kosovars. La plupart se sont mariés : Xhafer, Naser, Tafil, Avni, Demë et Xhaj dans le Jura ou ailleurs en Suisse; Faton et Ibrahim ont franchi la frontière pour s'établir en France, le premier près de Belfort, le second en Alsace. Hajdin, lui, s'est éloigné de la frontière franco-suisse et a posé ses valises près de Lyon où il a fondé une famille. Quant à Ismail, il a traversé les océans : après un passage au Kosovo, il a réussi à émigrer au Canada, à Halifax; pour Nazir, c'est l'Allemagne. Ainsi, la vie suit son cours. Haxhi nous quitta après nous avoir remis son numéro de téléphone portable. Il souriait, nous aussi. Tout le monde avait un peu de baume au cœur.

*Rédaction jurassienne,
avec la collaboration de Haxhi*

Politique

Pascal Domatezo, l'Africain de l'UDC se dévoile

Le Congolais Domatezo a suscité la controverse dans sa propre communauté en adhérant au parti de l'Union démocratique du centre (UDC). Un acte guidé par de fortes convictions, dit-il.

Comme cantonnier, autrement dit personne qui balaie et nettoie les routes et la ville, Pascal Domatezo faisait déjà partie du décor de Neuchâtel. Nombreux sont les Neuchâtelois qui ont croisé sur leur chemin cet homme svelte, vêtu de sa chasuble d'employé communal, armé d'un balai, en train de s'atteler avec joie au métier qu'il exerce depuis une vingtaine d'années : éboueur. Mais depuis 2004, lorsqu'il a officiellement adhéré à l'UDC, devenant ainsi le premier Africain du canton à se réclamer de ce parti, M. Domatezo a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Tant au sein de la communauté africaine dont il est issu, que de la part de nombreux Neuchâtelois qui ne se reconnaissent pas dans certaines idées que défend l'Union Démocratique du Centre, notamment celles dirigées contre les étrangers. Qui est donc Pascal Domatezo ?

Persona non grata

Pascal Domatezo naît le 1er septembre 1947 à Kinshasa, y effectue ses études, lesquelles seront couronnées en 1966 par l'obtention d'un diplôme en comptabilité. Nous sommes au lendemain des indépendances et le pays traverse alors une grave crise politique. La même année, M. Domatezo trouve un emploi dans une grande usine de brasserie qui employait alors 4300 personnes; il fait partie du reste des 280 cadres congolais et belges qui veillent à la bonne santé de l'entreprise. Son engagement constant pour un meilleur traitement de ses collègues lui vaut la sympathie de ces derniers qui l'élisent sans surprise comme leur délégué syndical. Désormais donc, il a la lourde responsabilité des revendications en tous genres. Or au Zaïre à ce moment-là, la pensée unique prime sur toutes les autres valeurs et la grève est perçue comme une atteinte à la sûreté de l'Etat. Néanmoins, ces nombreuses barrières n'empêcheront pas M. Domatezo de remplir courageusement ses fonctions. Ainsi donc, courant 1987, il lance une initiative de grève pour exiger l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des employés de son usine. Pour l'époque c'était un pari trop risqué. Son audace lui attire les foudres des pouvoirs publics incarnés par un certain Mobutu. Devenu persona non grata dans son pays, M. Domatezo s'exile en Suisse au mois de juin 1987. De fin juin à fin août, il séjourne au centre de premier accueil de Belfort. De septembre à octobre 1987, il travaille au restaurant du centre sportif de Colombier.



©VDI Rédaction neuchâteloise

↑ M. Domatezo justifie son adhésion à l'UDC par le fait qu'il y a trouvé un espace de vérité.

Un jour, alors qu'il bosse encore au restaurant, il découvre au hasard une annonce dans le journal où l'on cherche des cantonniers. M. Domatezo qui a toujours eu une dent contre le capitalisme exploiteur, trouve en cette annonce son chemin de Damas car, pense-t-il, balayer les rues c'est œuvrer pour tout le monde sans aucune discrimination. Ainsi conforté, il envoie sa demande et trois jours après, reçoit une réponse positive. Mais lorsqu'il se présente devant le chef du personnel de la commune, celui-ci lui fait savoir qu'il doit y avoir une confusion. Par la consonance de son nom, on l'a sans doute pris pour un Italien. Prière lui est faite de libérer les lieux. Choqué et assommé par cette attitude, il s'effondre sur un banc non loin de là.

Claude Frey à la rescousse

Pendant qu'il est en butte à mille questionnements, passe Monsieur Claude Frey, conseiller national radical à l'époque et directeur des Travaux Publics à Neuchâtel. Le voyant dans cet état, ce dernier vient aux nouvelles. M. Domatezo lui raconte par le menu sa mésaventure. Sur-le-champ, Claude Frey convoque le chef du personnel dans son bureau pour explications. Les raisons avancées par son subordonné ne le convainquent guère et en présence

même de M. Domatezo, il somme celui-ci de revenir sur sa décision non sans lui rappeler qu'il ne revenait pas à lui de décider qui doit travailler dans le service. A Domatezo, il dira de défendre sa couleur et sa situation de requérant d'asile par l'exemplarité au travail et de tout faire pour mériter son intervention. Pendant vingt ans, ces deux conseils ont été son code de conduite au sein de l'équipe des cantonniers. Toutefois, ce choix de devenir balayeur des rues n'a pas été sans conséquence, car ses frères de couleur l'ont traité de fou apatride : les Congolais disaient de lui qu'il est Angolais et les Angolais à leur tour affirmaient qu'un Angolais ne pouvait pas descendre aussi bas en balayant les routes au vu et au su de tous. Toujours est-il que, grâce à son comportement exemplaire, beaucoup d'Africains suivent le même chemin que lui aujourd'hui.

Préférer la vérité qui blesse aux belles paroles creuses

Maintenant à la question de savoir pourquoi il a choisi de rejoindre les rangs de l'UDC, M. Domatezo pointe du doigt le camp d'en face et accuse ses responsables de «promesses non tenues, manque de dialogue franc, ambiguïté sur certaines questions...». M. Domatezo dit préférer une personne qui le regarde dans les yeux et lui crache toute sa vérité à celui qui vous dit de belles paroles creuses. En d'autres termes, fallait-il cheminer avec des hypocrites ou prendre le risque de voyager avec des gens qui disent ce qu'ils pensent et font ce qu'ils disent sans maquillage ? D'ailleurs, poursuit-il, comment expliquer que l'UDC gagne les élections fédérales de 2003, alors que la gauche était jusqu'alors majoritaire dans le pays ? Et pour mieux enfoncer le clou, il certifie que le chef du personnel qui 20 ans plus tôt l'avait rejeté à cause de sa couleur était de la gauche. Reste à le vérifier. Quant à la question de savoir quelles en sont les retombées de son adhésion à l'UDC, évasif il déclare : «Je discute beaucoup avec les autres membres des comités centraux de l'UDC; il y a selon moi des points positifs et des points négatifs, car on ne peut pas tout recevoir d'un seul coup». Comme pour dire que Paris n'a pas été construit en un seul jour.

Théophile KENMOGNE

Intégration

Permis F et B: de nouvelles perspectives pour les plus motivés

Albin Mosimann, responsable de l'Office social de l'asile (OSAS) à Neuchâtel, parle à Voix d'Exils des nouvelles mesures favorisant l'intégration des requérants d'asile.

Voix d'Exils: *Ces derniers temps on entend parler de plus en plus des mesures visant à faciliter l'intégration des requérants d'asile et la création de nouvelles structures œuvrant dans ce sens. Pour quelle raison et à qui s'adressent ces mesures?*

Albin Mosimann: Depuis quelque temps, l'ODM a augmenté les ressources financières allouées aux cantons qui sont destinées à financer des projets d'intégration. Le canton de Neuchâtel dispose de plus de moyens pour agrandir son offre et renforcer ses projets d'intégration, et c'est déjà dans la continuité de sa politique favorisant l'intégration de tous les étrangers de manière générale résidant sur son territoire.

Les personnes ciblées sont les requérants d'asile admis provisoirement (permis F) et les réfugiés statutaires (permis B). La priorité sera donnée aux titulaires du permis F résidant en Suisse depuis plus de sept ans et à ceux du permis B.

Est-ce que ces mesures sont accessibles à tous? Y a-t-il des conditions d'admission?

Non, aucune condition n'est requise pour être admis à une formation ou à un programme d'occupation. Ces mesures visent à favoriser l'insertion de personnes faisant partie des catégories déjà mentionnées, pour autant que le requérant ou le réfugié soit intéressé et motivé. Et c'est évidemment l'intérêt individuel qu'il porte pour l'intégration qui va définir les efforts et les sacrifices qu'il est prêt à faire.

Quels sont ces programmes et formations?

Nous sommes actuellement en discussion pour l'élaboration de ces projets. Nous visons avant tout l'insertion professionnelle, car c'est ce qui permet ensuite une intégration sociale plus facile.

L'accent sera mis sur les cours de français qui sont primordiaux en tant qu'étape dans ce processus. Pour ce faire, nous allons collaborer avec le Bureau du délégué aux étrangers (BDE) à Neuchâtel qui offre déjà ce genre de cours.

Nous visons avant tout l'insertion professionnelle, car c'est ce qui permet ensuite une intégration sociale plus facile.

Nous réfléchissons aussi à lancer d'autres formations, en plus des programmes déjà proposés dans le domaine de la santé, la rénovation de bâtiment, la profession de caissier(ère) et, comme nouveauté, une formation en horlogerie.

Est-ce qu'il y a des collaborations avec des entreprises actives sur le marché du travail dans le canton? Et y aurait-il des possibilités d'embauche après ces formations?

Nous avons trois types de contacts: une collaboration surtout avec PROFORA (lire VdE n° 25) pour offrir des stages que PROFORA organise et assure déjà auprès de différents établissements dans la région. Ces stages sont une occasion de créer de nouveaux contacts pour les participants, qui peuvent s'avérer très utiles à l'avenir et offrir de nouvelles perspectives professionnelles.

Nous collaborons aussi avec le Centre social protestant de Neuchâtel dans le cadre de son programme «EHELLE» qui est un programme

↑ *Albin Mosimann*

d'intégration sociale et professionnelle destiné aux réfugiés statutaires «permis B» et aux requérants au bénéfice d'une admission provisoire «permis F».

Et le troisième type de contact que nous avons, c'est à travers l'Unité d'Intégration Professionnelle (UIP) (lire VdE n° 27).

Quels sont les objectifs que vous espérez atteindre au final?

Pouvoir mettre en place une structure qui offre aux requérants d'asile la possibilité d'être formés en adéquation avec le marché du travail en Suisse. En unissant les forces des différents services de l'État, comme par exemple, par une harmonisation de nos efforts avec les offices régionaux du placement (ORP), nous espérons offrir le maximum d'opportunités aux requérants d'asile pour mieux vivre en Suisse.

Propos recueillis par Dominique HUSNIYA



© VdE/ Dominique Husniya



Société

Le drame de l'excision inspire deux jeunes cinéastes !

Fatxiya Ali Aden et Sahra Osman-Pelufo désiraient donner plus largement la parole aux femmes victimes d'excision. Tout s'enchaînera très vite grâce à de belles rencontres, en particulier avec Carole Roussopoulos, une cinéaste au parcours consacré aux «sans voix». Au bout du chemin, un film documentaire qui interpelle durablement: «Femmes mutilées plus jamais!» Nous retrouvons Fatxiya et Sahra deux mois après la sortie officielle de leur film, à peine revenues de leur audace.

Voix d'Exils: Comment votre film a-t-il été reçu ?

Fatxiya: J'ai bien sûr entendu des reproches parce que nous avons osé traiter de ce sujet plus que caché. Mais je retiens surtout la réaction très positive des femmes et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, pas uniquement de la part d'Africaines. Une Suisseuse m'a dit avoir été très ébranlée par un passage du film qui dit que les Européennes par le passé ont elles aussi été excisées et infibulées - dans leurs cerveaux. Il ne faut pas

oublier que le fond de cette pratique, c'est la volonté de contrôler les femmes et la sexualité des femmes. Et cela, c'est universel.

Sahra: La réaction des jeunes, filles et garçons, a été particulièrement forte. J'ai rencontré des jeunes hommes réellement révoltés d'apprendre que cela se pratique dans leur pays. Cela donne confiance pour l'avenir de notre lutte contre l'excision.

Qu'est-ce qui a changé pour vous personnellement depuis ce film ?

Fatxiya: Je dirais que j'ai réussi à sortir de mon individualité. J'étais auparavant centrée sur mon propre problème. Depuis, ce combat est devenu collectif.

Sahra: Je ressens une fierté d'avoir osé briser ce tabou. Il y a une grande énergie positive qui se dégage de cette aventure. J'ai rencontré des personnes formidables avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Je sais qu'ensemble nous allons gagner le combat et je souhaite qu'en Suisse l'excision soit désormais considérée comme une lésion corporelle grave.

Quel est votre état d'esprit aujourd'hui ?

Sahra: Il faut savoir qu'il y a des médecins gynécologues qui n'abordent même pas la question lorsqu'ils accompagnent une femme enceinte excisée. Cela me choque car cela montre qu'ils méconnaissent la problématique. Il faut pourtant en parler pour que cela cesse et pour aider psychologiquement les personnes à risque ou concernées.

Fatxiya: Tout est encore à faire. Des personnes pensent encore que l'excision se pratique pour donner un «sexe parfait» aux femmes! Je me suis engagée dans le combat politique et légal, afin que l'excision soit totalement éradiquée. Je suis entrée «en guerre» avec les milieux des soins et du social, tellement frileux sur cette question! Notre but est de faire circuler notre film pour qu'à l'hôpital, dans les écoles et ailleurs, on soit en mesure de réagir devant des signaux d'alerte. Nous avons aussi des contacts avec les centres Sexualité Information Prévention Education (SIPE), qui pourraient aborder le sujet dans le cadre des cours d'éducation sexuelle.

Propos recueillis par Betty TCHATO

J'ai rencontré des jeunes hommes réellement révoltés d'apprendre que cela se pratique dans leur pays.



Affiche créée par Jorgen Rasmussen pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) à Dakar en 1996.

Repères

- Les termes d'excision et infibulation désignent un ensemble de pratiques visant à l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes et la suture ou le rétrécissement de l'ouverture vaginale.
- L'excision est pratiquée en de nombreux endroits du monde, mais est plus courante en Afrique (28 pays).
- Environ 130 millions de femmes ont subi une excision. Environ 2 millions de fillettes sont en danger de la subir chaque année.
- En Somalie, près de 99% des femmes sont excisées.
- En Suisse, on estime que 7'000 femmes sont concernées par l'excision pour l'avoir subie ou pour être en danger de la subir, par exemple à l'occasion d'un voyage à l'étranger.
- Dans le film, Hoda Dubray, responsable de Sentinelles à Lausanne rappelle que «les mortes ne sont pas dans les statistiques».

Un film qui vit

Le film sera projeté le 8 octobre 2007 à 19h au Cinéma Bio, 47 rue St-Joseph à Genève. Prochainement également, entre le 1er et le 5 octobre, une journée est prévue à l'intention des femmes migrantes en Valais. Vous pouvez vous procurer une copie du film auprès du Centre Suisses-Immigrés, avenue des Mayennets 27, 1951 SION, tél. 027 323 12 16, Fax 027 323 12 46, csivs@bluewin.ch ou Sahra Osman Pelufo, sahra0579@hotmail.com, tél. 078/ 690 04 57





Voyage

La place d'honneur est restée vide

Voyager hors de Suisse pour un requérant d'asile est un vrai parcours du combattant. Une famille afghane vient d'en faire l'expérience.

L'été vient de se terminer. Pour beaucoup, c'est le temps des vacances, des aéroports bondés, du voyage. Une réalité à mille lieux de celle des requérants d'asile, pour qui les autorisations de sortie de Suisse sont très restreintes. L'ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV) répertorie les rares cas de figure qui permettent d'espérer obtenir une autorisation. Et l'Office fédéral des migrations (ODM) ne fait pas volontiers d'exception. Démonstration en deux actes à travers le parcours administratif d'un couple d'Afghans âgés.

Monsieur Ghulam Ghus Khatibi, 71 ans, et sa femme Mahtab Khatibi, 66 ans, sont des requérants d'asile afghans. Ils ont quitté leur pays à cause de la guerre, dans laquelle ils ont perdu un fils et résident à Sion depuis près de quatre ans, au bénéfice d'un permis de catégorie F (admission provisoire).

Ils ont à deux reprises sollicité l'autorisation d'effectuer un voyage hors de Suisse, avec des résultats mitigés. Très heureux d'avoir pu effectuer un pèlerinage à la Mecque, l'an dernier, ils sont profondément déçus de n'avoir pu se rendre en août dernier à Hambourg pour le mariage d'un membre de la famille.

Sortie pour le pèlerinage

Monsieur Khatibi déclare : «Le voyage est un droit naturel de chaque être humain, mais pour un réfugié ce n'est vraiment pas facile. La Suisse a créé des règlements spéciaux pour le déplacement de ses réfugiés. Je suis un musulman et j'ai toujours espéré me rendre au pèlerinage à la Mecque, car c'est le devoir de chaque croyant d'y aller au moins une fois dans sa vie. L'année passée, nous avons donc déposé une demande de sortie pour le pèlerinage et je n'imaginai même pas que l'ODM nous autoriserait ce voyage, puisque nous ne sommes pas des réfugiés reconnus. Très vite cependant nous avons reçu une réponse positive avec un visa de retour en Suisse. C'est un souvenir inoubliable pour nous et nous remercions du fond de nos cœurs la Suisse pour cette autorisation.»

Privés d'un grand événement familial

Ce premier succès n'aura pas de suite. Cette année, le couple a sollicité une nouvelle autorisation, pour pouvoir assister à un mariage à Hambourg. Il ne s'agissait pas d'un mariage banal, mais d'un grand événement familial et



Ghulam Ghus Khatibi et sa femme Mahtab Khatibi sont déçus de n'avoir pas pu se rendre en août dernier à Hambourg pour le mariage d'un membre de leur famille.

social. En effet, M. Khatibi, frère du grand-père du marié, était la personne qui aurait dû présider le mariage, en l'absence du grand-père qui ne pouvait quitter l'Afghanistan. Par ailleurs, une grande partie de la famille dispersée par l'exil allait se retrouver à l'occasion de cette fête. Ces arguments n'ont pesé d'aucun poids et la place d'honneur est restée vide. La réponse de l'ODM est tombée : «Il sied de relever qu'un mariage ne saurait être assimilé à une affaire importante, strictement personnelle et ne souffrant aucun report au sens de l'art. 5 al.2 let.b ODV.»

La langue administrative est toujours sèche et sans état d'âme. Parfois, elle laisse des traces dans les cœurs. Il est très dommage que l'Office fédéral des migrations n'ait pas pris la mesure de l'importance affective de cet événement pour le vieux couple, qui par ailleurs fournissait toutes les garanties possibles (invitation formelle, attestation de prise en charge financière, etc).

Combien de personnes ont-elles également dû renoncer à un projet important à cause de la même logique ? Bien sûr, la Suisse ne peut entrer en matière sur toutes les demandes

de sortie, elle serait très vite dépassée. Mais si le droit d'asile accorde protection aux personnes qui, comme le dit M. Khatibi, ont été chassées de leur pays par «la guerre et le sang répandu», il faudrait veiller à ce que cette protection ne se transforme pas en prison.

Abdul GHANI GHYASI.

Ce que dit la loi

Une autorisation de sortie de Suisse est accordée dans les 3 situations suivantes :

- maladie grave ou décès d'un membre de la famille
- règlement d'affaires importantes, strictement nécessaires et ne souffrant aucun report
- excursions scolaires transfrontalières.

Police

Les requérants d'asile craignent l'uniforme

L'amalgame entre requérants d'asile et délinquants, de plus en plus fréquent dans la société suisse, est durement vécue par les ressortissants africains. Positions du porte-parole de la police cantonale vaudoise et du secrétaire général de l'association ACOR SOS racisme.

«Pour éviter d'être humilié publiquement, je fais attention, à certaines heures, de ne pas me promener à certains endroits de Lausanne», relate Mustafa, requérant d'asile guinéen. Que la crainte provienne de situations vécues en Suisse lors de contrôles intempestifs ou qu'elle soit liée à la réminiscence de violences policières dans le pays d'origine, la relation entre migrants et uniforme est rarement dénuée de tensions.

«Il a fallu des modules sur la police dispensés par les assistants sociaux et les soins d'un psychologue avant de relativiser cette peur, raconte Cédric*, car c'est par une anodine descente policière à notre domicile en Afrique qu'a commencé le calvaire qui m'a fait venir trouver refuge en Suisse». Dana*, requérant d'asile kosovar, continue quant à lui d'éviter tout contact avec les représentants de l'ordre. Un jour qu'il s'est retrouvé en face d'une fourgonnette de police à Sainte-Croix, il a même pris la poudre d'escampette alors qu'il n'avait rien à se reprocher. «La police, il faut l'éviter comme la peste», affirme-t-il.

Les policiers adopteraient-ils une attitude particulière face aux requérants d'asile? Le porte-parole de la police cantonale vaudoise répond par la négative. Selon Jean-Christophe Sauterel, «la mission de la police est de protéger la population, dont les requérants d'asile

font partie. Autrement ce serait du racisme, et cela ne peut pas être toléré».

Traitements brutaux

C'est pourtant bien de racisme policier dont se plaignent régulièrement des requérants d'asile noirs auprès d'ACOR SOS Racisme. Des contrôles d'identité à la fouille corporelle en passant par des traitements brutaux et humiliants – comme ce fut le cas d'un réfugié togolais le 31 juillet passé en gare d'Oltén – les allégations ne manquent pas. Pour Jean-Christophe Sauterel, porte-parole de la police cantonale vaudoise, «nos missions – contrôles, fouilles et perquisitions – interviennent seulement après qu'un délit nous a été signalé. Dans des cas de trafic de drogue, à l'instar du celui d'Yverdon les 27 et 28 juin derniers, Police.....

force est de constater que la plupart des délinquants sont des requérants d'asile d'Afrique sub-saharienne. Mais il arrive aussi qu'à la suite de certaines interventions, les personnes interpellées se révèlent innocentes».

Selon le secrétaire général d'ACOR SOS Racisme, Karl Grünberg, «le fait de lier un phénomène de société comme le trafic de drogue à une tranche de population étrangère et d'habituer le public à assister à des scènes spectaculaires de violence policière à des heures de pointe comme pendant l'Opération Alpha en 2002, a favorisé des abus et l'institutionnalisation du racisme, alors que la poursuite d'un délit ne devrait concerner que la personne du délinquant».

La police victime de clichés

Jean-Christophe Sauterel affirme que ces dérives ne sont pas si fréquentes. Il en veut pour preuve que sur les trente actes de racisme et violences policières recensés par Amnesty International ces dix dernières années, un seul a été commis dans le canton de Vaud. Karl Grünberg estime néanmoins que la police manque de directives en la matière et que les



©VDF/Police Equi

Jean-Christophe Sauterel, porte-parole de la police vaudoise: «La mission de la police est de protéger la population, dont les requérants d'asile font partie».

autorités devraient constituer une cellule de collaboration entre les ONG, la police et les institutions.

Mais le porte-parole de la police souligne que les préjugés fonctionnent aussi dans l'autre sens: «De la même manière qu'un trafiquant noir fera passer tous les requérants pour des dealers, les abus de certains policiers rejaillissent sur l'image de la police en général.» Pour le secrétaire général d'ACOR SOS Racisme, c'est cependant aux autorités de montrer l'exemple en manifestant davantage leur volonté de s'inscrire dans une société multiculturelle.

Pidice EGUI

* Prénoms d'emprunts



© François Graf

Karl Grünberg, secrétaire général d'ACOR SOS Racisme: «La poursuite d'un délit ne devrait concerner que la personne du délinquant».

Environnement

Les migrants à l'épreuve du tri des déchets

Avec les montres et le chocolat, le respect de l'environnement semble bien être une spécialité suisse. C'est en tout cas une préoccupation au quotidien que la FAREAS tente d'inculquer dès l'arrivée des requérants d'asile dans le canton.

La quasi-totalité des étrangers vivant en Suisse s'accordent à reconnaître le sens des responsabilités de la population locale. Trier les déchets et les recycler peut apparaître comme une maniaquerie, mais c'est pour les Suisses un réflexe appris dès l'enfance. Jeter une bouteille en verre ou en PET à la poubelle est ici un sacrilège absolu. Chez les requérants d'asile, une anecdote est en tout cas célèbre: «Si tu laisses ton paquet de cigarettes par terre en Suisse, on te tape sur l'épaule pour le ramasser...».

L'histoire de Koffi, un jeune Africain de l'Ouest, requérant d'asile, témoigne de ces différences culturelles: en visite dans une famille d'accueil, il voulut donner un coup de mains à ses amis qui se préparaient à un prochain déménagement. «Mme Hélène, s'écria-t-il, j'ai mis vos vieux journaux ensemble avec les bouteilles de vin vides dans le sac à poubelle et je descends les jeter dans la benne!» «Non!», rétorqua la dame horrifiée de ce qu'elle venait d'entendre. Elle le reprit ensuite gentiment et lui expliqua que les journaux devaient être déposés dans le conteneur à carton, et les bouteilles dans un autre quand elle irait à la Migros. Pour le jeune homme, l'étonnement reste grand devant la peine que les gens se donnent ici rien que pour se débarrasser des déchets ordinaires. Il explique que dans son pays, on peut jeter les peaux de bananes, les sachets plastiques, les ordures ménagères et tout autre objet non désiré où l'on veut et quand on veut. «Je dois faire désormais de gros efforts pour ne pas apparaître comme un extra-terrestre au milieu de cette belle civilisation», sourit-il.

Le propre des pays riches

Le tri des déchets, le recyclage et la protection de l'environnement sont certes des actes relevant d'un civisme responsable, mais force est de constater qu'ils sont loin de passer pour prioritaires dans nombre de pays qui connaissent d'autres préoccupations. «Les actions politiques en vue d'un environnement sain et durable découlent du degré d'aisance des peuples», analyse le professeur d'histoire Raymond Durous, de l'Université populaire de Lausanne.

Au centre de socialisation de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS), les intendants ont fort à faire pour inculquer ces notions aux résidents: le tri systématique des déchets et l'entretien du lieu de vie commune nécessitent beaucoup d'énergie. A force de jouer au policier pour faire respecter les règles de base de l'hygiène, les journées ne sont pas roses tous les jours, affirment Laurent Dena et Patrick Roche-Meredith.

Le responsable des phases accueil et socialisation de la FAREAS est lui aussi très sensible aux problèmes de l'environnement. Pascal Rochat est cependant bien conscient de la diversité socio-culturelle et des habitudes antérieures des gens qui arrivent en Suisse: «Des modules de sensibilisation sont dispensés aux requérants d'asile pendant la phase accueil à Sainte-Croix. Nous voulons éviter de retrouver des télévisions et d'autres appareils électroménagers dans les bennes à ordures ménagères».

Le prix de l'intégration

Des actions ponctuelles de nettoyage sont également organisées dans le périmètre direct des centres d'hébergement de la FAREAS. «Plus le lieu est propre, moins on a de soucis pour l'entretenir», ajoute Pascal Rochat. Le responsable annonce que la FAREAS est en réflexion pour mettre en place une structure plus adéquate de recyclage des déchets. «L'environnement tel qu'on le voit en Suisse a un prix, ce n'est pas gratuit. En prendre conscience et se comporter de manière à le respecter, c'est un premier pas vers l'intégration», conclut Pascal Rochat.

Sewa PRINCE-AGBODJAN



Apprendre très vite à trier ses déchets.



PORTRAIT

Rachel Nyiraneza ou la couture comme fil rouge d'une vie d'exilée

Diplômée du Centre de formation complémentaire de Lausanne, Rachel Nyiraneza porte en elle la passion de la couture. Après une longue expérience d'encadrante au profit d'autres migrants, elle cherche les moyens de s'installer à son propre compte.

«Ici, c'est chez moi, il n'y a même pas une place pour poser une planche à repasser!» C'est un petit studio dans lequel j'accède en enjambant quelques biens posés par terre. Au milieu de la pièce, deux machines à coudre sont posées sur une table en bois et quelques matériels de couture sont posés en vrac. Avec les deux chaises coincées contre un divan, je ne peux donc pas m'asseoir. Sur une troisième, des vêtements en confection. «Je couds pour des amis», raconte Rachel qui nous fait visiter son studio situé non loin de l'Hôpital universitaire de Genève. Tout son environnement est fait d'objets ou d'images qui renseignent tout de suite le visiteur qu'on a en face de soi une passionnée de couture.

Pas d'emploi sans le «bon» permis

A 51 ans, Rachel Nyiraneza a déjà prouvé ses capacités de femme battante. Quelques mois après son arrivée en Suisse, en automne 1999, la commune de Chêne-Bougeries a mis à sa disposition un local, avec des machines offertes par des particuliers. En compagnie d'une poignée de collègues, elle s'est mise tout de suite au travail. Le but de cette commune était d'aider le groupe de couturières à gagner de l'argent pour se procurer son propre matériel de travail dans un délai de deux ans. «Au bout d'un an, j'ai pu réunir le montant nécessaire à l'achat de cinq machines, ciseaux, mannequin et autres outils», affirme Mme Nyiraneza. Mais avec un permis F, elle éprouve d'énormes difficultés à trouver des commandes. A la recherche d'un travail stable, Rachel Nyiraneza n'a pas encore décroché la moindre opportunité, sauf «un poste qui s'est libéré du côté de Savigny. J'ai eu un entretien, mais jusqu'à présent aucune réponse». En attendant, elle continue à encadrer des apprenants en couture au sein des Ateliers de formation pour requérants d'asile de l'Hospice général. Elle dispense des cours depuis six ans. Elle cherche à être indépendante financièrement. «Pour trouver du travail, on me demande un permis B, pour avoir un permis B, on exige un contrat de travail», se plaint Rachel avant de poursuivre: «Si je trouve une bonne volonté qui m'aide à trouver un local, je m'installe à mon propre compte».



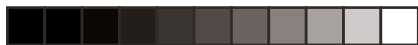
©VDE/Andy Mack

En attendant une bonne opportunité professionnelle, Rachel Nyiraneza coud pour ses amis.

Rachel Nyiraneza n'a rien d'une dilettante. Elle a étudié dans une école de couture pendant 7 ans à Kigali (Rwanda), avant de décrocher en 1982 un diplôme d'aptitude d'enseignante en couture au Centre de formation complémentaire de maître à Lausanne. Puis, en 1982, elle repart dans son pays pour enseigner la couture et les arts ménagers dans des écoles secondaires publiques jusqu'en 1999. Elle travaille parallèlement dans une maison de couture qui confectionne des vêtements destinés au marché national et étranger. Mais les horribles massacres qui ont secoué son pays au milieu des années nonante obligent notre couturière à reprendre le chemin de l'exil et elle se retrouve bientôt à Genève à la quête d'un refuge. Ses ardeurs ne se sont pas pour autant refroidies.

Aujourd'hui, elle coordonne l'Association ICYAR (le nid) qui œuvre dans l'aide des enfants démunis au Rwanda. «J'ai des amis suisses qui m'aident à trouver des fonds pour acheter des fournitures et payer les frais scolaires pour des enfants défavorisés à Kigali». En outre, elle dispense des cours de kinyarwanda et organise des marches à pied avec des femmes africaines en vue de maintenir leur bien-être.

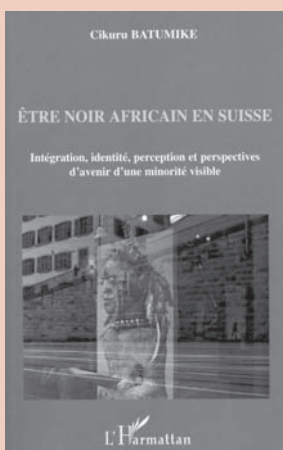
Andy MACK



Parutions

Livre

Les Noirs face à la dure loi des clichés



Être Noir Africain en Suisse
Cikuru BATUMIKE, aux éditions
L'Harmattan, Paris, 2006, 232 pages.

«Être Noir Africain en Suisse» est le titre d'un livre publié par le congolais Cikuru Batumike. Il traite principalement des problèmes d'intégration, d'identité, de perception et de perspectives d'avenir d'une minorité dite visible. Il met en lumière le pourquoi et le comment de la présence des Noirs en Suisse. Dans sa défense de la cause de la «peau noire», il invite l'opinion à se défaire des clichés qu'on colle souvent aux Noirs, à savoir «le misérabilisme ambiant, la corruption... faisant fi d'autres domaines socialement valorisant». Il examine aussi le mal de l'Afrique qu'il décrit comme étant «une tête à deux visages : absence de stabilité et position de soumission vis-à-vis de l'extérieur». Cette situation, comme le dit l'auteur, «contraint beaucoup de Noirs Africains à quitter leur pays suite aux conflits et aux violations flagrantes des droits de l'homme qu'ils ont à subir».

L'auteur estime que la réussite de cette vie d'exil passe par une bonne intégration, mais, selon lui, «s'intégrer, c'est se faire accepter sans renier ses racines pour vivre en harmonie avec les

autres communautés en présence». Il déplore ainsi qu'en Suisse il n'y ait «pas de lobby africain en mesure de peser sur les décisions qui se prennent sur les questions existentielles concernant l'exil des Noirs africains». Et que leurs intérêts s'articulent autour de quelques points, à savoir «la situation des requérants déboutés, les incertitudes des sans-papiers, la question de drogue dans les milieux des requérants d'asile, les bavures policières, la discrimination dans la recherche d'un emploi ou d'un appartement, les questions sur la naturalisation...». Il trouve donc qu'on ne peut réussir «qu'en étant cuirassé sur le plan psychologique». L'auteur, pour finir, attire l'attention de l'opinion sur le fait que si le mal des clichés n'est pas traité à sa racine, il va perdurer. «Surtout si l'on continue à ignorer le poids de la participation et de la contribution des Noirs africains à l'économie Suisse».

Modeste Kadira

Film documentaire

Un demi-siècle d'asile gravé dans un DVD

Dans un film documentaire produit à l'occasion des 50 ans de l'asile en Suisse, quatorze réfugiés racontent leur dure expérience d'asile sur sol helvétique.

«50 ans d'asile en Suisse» est un DVD produit par le Forum suisse pour les migrations à l'occasion des 50 ans de l'asile en Suisse. Composé d'un dossier pédagogique et d'un film documentaire, ce support médiatique se veut avant tout être un outil pédagogique sur le thème de l'asile et des réfugiés en Suisse. Il est destiné en priorité aux enseignants travaillant au niveau de l'école post-obligatoire. Le DVD puise, dans les archives, des coupures de presse sur l'asile parues en Suisse alémanique et romande entre 1956 et 2003. Le but est de stimuler la réflexion sur la manière dont la presse en général et une partie de la population en particulier appréhendent la problématique de l'asile à travers les années. Le film documentaire montre 14 personnes de nationalités différentes qui racontent à

visage découvert et beaucoup d'émotion leur parcours personnel et leur ressenti devant les préjugés dont ils font l'objet. Chiliens, Sri Lankais, Ivoiriens, Togolais, Kosovars, Hongrois, Congolais, tous essayent de dire avec leurs mots – à travers des anecdotes ou de manière philosophique – les souffrances vécues en tant que requérants d'asile. L'étranger est vu comme une source de misère pour le Suisse. De 1956 à aujourd'hui, le constat sur le terrain nous incite à penser que les mentalités ne sont pas prêtes d'évoluer. L'on se souviendra de l'hostilité des populations suisses vis-à-vis des flux migratoires des années 60, 70 et 80, où Italiens, Portugais, Tchèques, Hongrois, Chiliens, Albanais du Kosovo, Africains et Tamouls notamment, ont été la cible des médias. Blick, Le Matin, Le Temps n'ont pas hésité à faire des critiques parfois acerbes à l'égard de certaines communautés étrangères.



Pour commander le DVD :
www.migration-population.ch



Récit illustré

Bienvenue en Suisse ...

Texte : Rafik Labassi. Illustrations : Gégé

Voix d'Exils s'est donné la mission de faire comprendre ce que signifie la condition de requérant d'asile. Nous avons depuis longtemps le projet de donner la parole à une personne fraîchement arrivée en Suisse et de partager avec elle, en temps réel, les événements de sa nouvelle vie. Il fallait une rencontre. Elle a eu lieu. Nous sommes heureux de vous présenter une famille érythréenne installée depuis peu dans le canton du Valais :

Fanus, la mère, Aklilu, le père, Daniel, 7 ans et Kebron, 3 ans.

Nous les remercions d'avoir accepté ce projet, car il n'est facile pour toute personne de se dévoiler dans un journal.

Ils nous invitent à partager un voyage incertain au pays de l'asile. Obtiendront-ils le statut tant espéré de réfugiés et au bout de quel parcours ?

Nous les avons rencontrés au foyer de Saint-Gingolph (Valais), où la famille s'est retrouvée après de multiples péripéties. Pour le premier chapitre du livre qu'ils vont écrire sous nos yeux, ils ont évoqué les circonstances de leur départ d'Erythrée et de leur arrivée en Suisse.



Aklilu est un croyant qui officie en tant que prêtre protestant (pentecôtiste). La liberté de religion n'existant pas en Erythrée, la vie de sa famille devient de plus en plus difficile. C'est parce qu'il sent que l'on peut les emprisonner d'un jour à l'autre qu'il prend la décision de partir. Son projet consiste à traverser la Libye avec sa famille et arriver en Italie par bateau, remonter ensuite vers la Suisse, pays qui garantit la liberté d'expression et où les Eglises pentecôtistes sont présentes.

La famille est séparée au moment de l'embarquement dans des conditions cauchemardesques en Libye. Les passeurs font monter la mère et les enfants puis abandonnent le père sur le quai. C'est le désespoir pour la mère et les enfants qui, au petit matin, découvrent qu'Aklilu n'est pas sur le bateau. Le père qui voit le bateau s'éloigner avec toute sa famille partage le même déchirement : « Si j'avais eu des ailes, j'aurais essayé de les rattraper ! »

Ce qu'il faut savoir

La constitution érythréenne prévoit un parlement monocaméral* de 150 membres, l'Assemblée nationale. Cependant, pour le moment, tous les sièges sont occupés par le principal parti politique, le Front populaire pour la démocratie et la justice. Depuis 1993, date de l'indépendance, des élections ont été régulièrement prévues puis annulées. En 2001, le gouvernement a censuré toute la presse privée. En 2002, tous les groupes religieux ont été interdits à l'exception de 4 groupes sélectionnés par l'État. Depuis mai 2002, une ordonnance gouvernementale stipule qu'à l'exception des quatre principales religions



Fanus et ses enfants atteignent l'Italie après une traversée angoissante. Ils arrivent à Bâle, sans avoir aucune nouvelle du chef de famille. Fanus est désorientée, elle a peur des policiers, elle se débat avec des problèmes de santé et n'arrive pas à communiquer. Elle ne sait pas comment s'y prendre pour déposer une demande d'asile. Des Bâlois la soutiennent dans ses premières démarches et le 8 décembre 2006, elle dépose sa demande. De leur côté, Daniel et Kebron, avec l'insouciance de leur âge, s'émerveillent de voir tomber la neige pour la première fois. Quelque temps après, la famille prend ses quartiers dans le foyer collectif de Saint Gingolph, en Valais.



De son côté, Aklilu ne perd pas espoir ; il sait que pour retrouver sa famille, il doit arriver en Suisse. Il cherche son chemin à travers le Soudan, puis l'Egypte, qu'il quitte par avion pour la France. Il gagne ensuite la Suisse en voiture et dépose une demande d'asile au Centre d'enregistrement de Vallorbe le 8 mars 2007. Mais Aklilu est toujours sans nouvelles de sa femme et de ses enfants. Il reçoit finalement un billet de train pour Saint-Gingolph : il est affecté, lui aussi, au canton du Valais. Il ne sait pas encore qu'il retrouvera bientôt sa famille dans ce petit village.



A Saint Gingolph, Fanus est de plus en plus angoissée. Le 22 mars, un collaborateur du centre apporte des couvertures et un lit dans la chambre qu'elle partage avec ses enfants. Elle lui demande pourquoi mais, avec le peu de maîtrise qu'elle a du français, elle ne comprend pas la réponse. Lorsque Aklilu arrive, l'assistant social lui annonce que sa famille est là. C'est la plus agréable des surprises depuis fort longtemps !

La suite au prochain numéro.

Asile irréaliste



Abonnements

Si vous désirez recevoir régulièrement votre trimestriel préféré par la poste, vous avez la possibilité de souscrire un abonnement adapté à tous les portemonnaie !

1. Abonnement d'une année (4 numéros) au prix spécial de CHF 12.-, réserve aux requérants d'asile.
2. Abonnement normal d'une année (4 numéros) au prix de CHF 28.-
3. Abonnement de soutien d'une année au prix de CHF 60.-
4. Abonnement pour institutions (2 exemplaires par numéro) CHF 60.-

Reconduction d'office s'il n'y a pas d'annulation. Il suffit de nous écrire pour enregistrer votre commande.

Hospice général
Service de Communication
Cours de Rive 12
1204 Genève
Téléphone : 022 420 53 00
E-mail : publications.hg@hospicegeneral.ch



Voix d'Exils N°28

Tirage : 6'700 exemplaires

Editeur : Hospice général, Aide aux requérants d'asile (ARA)-Genève.
Responsable d'édition : Mireille Vallette.
Responsable de la Rédaction : Frank Kobbaye
Secrétaire de Rédaction : Marie Galitzine
Mise en page : Rebecca Pittet

Rédaction genevoise
Rue Rothschild 58 – 1202 Genève
Tél. 022 420 45 03/04
E-mail : redaction@voixdexils.ch
Anderson Makedi, Soraya Hatam, Luyindula Ngimbi, Wondimeneh Aberra, Aida AL-Khatib, Nicole Nsangu, Modeste Kadira, Jeannette M'Beta

RÉGIONS

Rédaction jurassienne
Centre du Simplon, rue du Jura 37, CP 1125, 2900 Porrentruy
Tél. 032 466 68 68; Fax 032 466 92 62
Email : claude.saunier@ajada.ch
Responsable de la Rédaction : Claude Saunier
Rédacteur : Shemeles Bezabebe, Karim Seck

Rédaction neuchâteloise

Office social de l'asile
Rue des Charmettes 10C – 2006 Neuchâtel
Tél. 032 732 99 15 ou 032 732 99 02;
Fax 032 732 99 11
E-mail : daniel.kienholz@ne.ch
Responsables de rédaction : Daniel Kienholz, Marie-France Bitz, Roselyne Petruzzi
Rédacteurs : Théophile Kenmogne, Dominique Husniya

Rédaction valaisanne

Centre de Formation «Le Botza»
Zone industrielle – 1963 VETROZ
Tél. 027 345 39 03 ; Fax 027 346 39 11
E-mail : Christiane.brignet@admin.vs.ch
Responsables de la rédaction : Christiane Brignet, Christiane Terretaz
Rédacteurs : Betty Tchato, Raad Abdul-Aziz, Abdul Ghani Ghyasi, Gholam Khatibi, Rafik Labassi

Rédaction vaudoise

Fareas
Rue Bugnon 42, 1020 Renens
Tél. 021 557 05 42
E-mail : voixdexils@fareas.ch
Responsable de la rédaction : Emmanuelle Marendaz-Colle
Rédacteurs : Pidice Egui, Sewa Prince-Agbodjan
Ont collaboré à ce numéro : Nicole Haab, Thikra Mahammad Nader, Lefteri Hasanaj, Dominique Boillat, Yann Golay, Haxhi, Jorgen Rasmussen, Gégé.